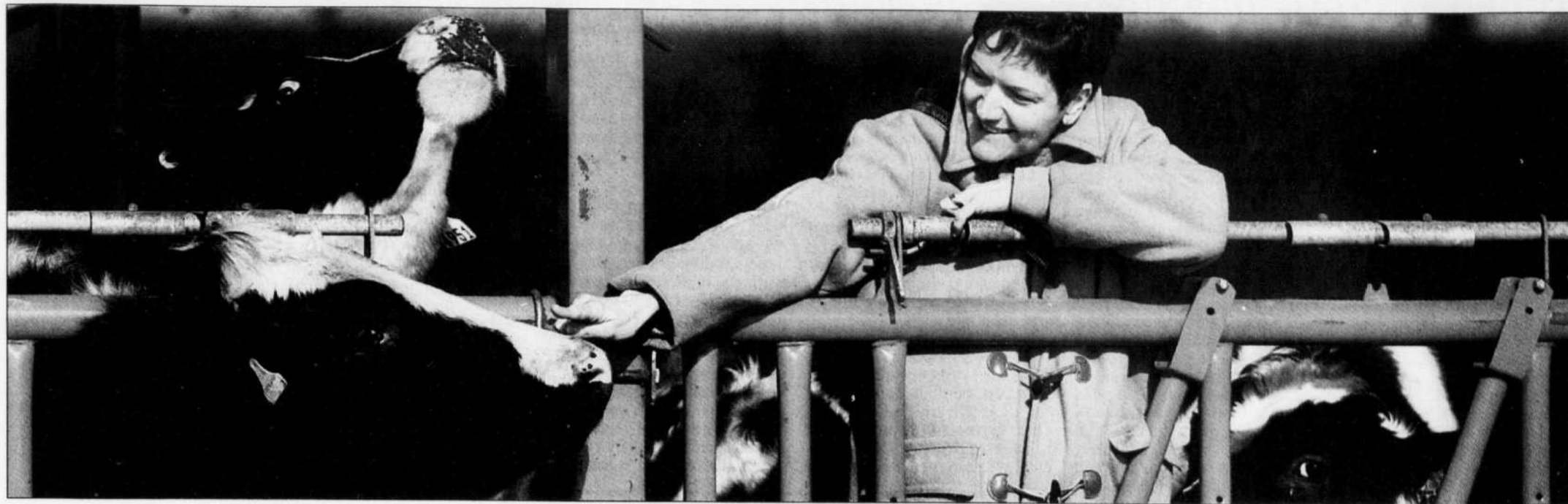


LE DEVOIR



Guylaine Guindon, de la ferme DuBonlait, à Saint-Eustache, exploitée de génération en génération depuis 1762. Le rapport Pronovost propose notamment d'ouvrir davantage le monde agricole aux jeunes. JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Vers une révolution agricole

Le rapport Pronovost secoue la « place forte » du système actuel

CLAUDE TURCOTTE

Tout en préservant les piliers du système, la commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois présente un rapport de nature à ébranler un certain nombre de colonnes du temple. Parmi les mesures les plus explosives, il y

a certainement celle d'offrir aux producteurs agricoles la tenue d'élections tous les cinq ans sur le choix d'une ou de plus d'une association pour les représenter et recevoir leurs cotisations. Cette mesure mettrait fin au statut unique que détient l'Union des producteurs agricoles (UPA) depuis quatre décennies.

Aux yeux de la commission, l'agriculture et l'agro-

alimentaire québécois sont de plus en plus à l'étroit dans un système qui avait été conçu pour les protéger. « Nous avons graduellement fait de ce système ce qui ressemble maintenant à une place forte », a expliqué de façon imagée M. Pronovost. Il faut « ouvrir » le système aux jeunes, aux nouveaux arrivants, à ceux qui pratiquent l'agriculture à temps partiel ou sur de petites

surfaces. Il faut par exemple exercer un meilleur contrôle sur le prix des quotas. Le système doit permettre la différenciation des produits, être plus attentif aux réalités et aux meilleures occasions d'affaires, tout en continuant à privilégier le marché local.

VOIR PAGE A 8: RÉVOLUTION

■ L'aide de l'État réservée aux agriculteurs respectueux de l'environnement ■ L'audace des recommandations surprend > page A 3

Afghanistan: un compromis se dessine à Ottawa

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — En moins de 24 heures, le Parti libéral du Canada et le Parti conservateur ont mis suffisamment d'eau dans leur vin pour qu'un compromis sur une prolongation de la mission en Afghanistan pointe à l'horizon. Même si rien n'est encore ficelé, Stephen Harper et Stéphane Dion se sont dits confiants hier d'en arriver à une entente qui permettrait au Canada de rester militairement engagé à Kandahar jusqu'en 2011.

Après le gouvernement Harper qui a fait volte-face tard lundi soir en ce qui concerne la durée de la mission à Kandahar, c'était au tour des libéraux hier de montrer leur flexibilité. Stéphane Dion n'en a d'ailleurs pas fait un mystère. « Les mots de l'amendement à la motion ont été minutieusement choisis pour maximiser la possibilité d'une entente

VOIR PAGE A 8: COMPROMIS

■ La chronique de Manon Cornéliier, page A 3
■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IDÉES

Marois dit non à un Québec bilingue

■ À lire A 7

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 6
Annonces A 4	Idées A 7
Avis publics B 8	Météo B 8
Carrières B 4	Monde B 7
Culture B 10	Mots croisés... A 4
Décès A 4	Sudoku B 8
Économie B 1	Télévision B 9

Le Potomac sourit à Obama

Les démocrates de la Virginie choisissent le sénateur de l'Illinois



CHRIS WATTIE REUTERS

Barack Obama a fait campagne hier à Washington en compagnie du maire de la ville, Adrian Fenty (à droite), à l'occasion des primaires de Washington D. C., de la Virginie et du Maryland.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le sénateur démocrate Barack Obama abordait hier les « primaires du Potomac » avec l'espoir de réussir un autre tour du chapeau électoral: à peine cinq minutes après la fermeture des bureaux de vote en Virginie, le premier point était dans la poche.

La victoire — prévisible — du sénateur de l'Illinois a été annoncée instantanément, puis confirmée très rapidement. Après le dépouillement de 60 % des votes, M. Obama recueillait plus de 60 % des voix. Selon des sondages menés à la sortie des urnes, le candidat a complètement éclipsé sa rivale auprès des jeunes, de l'électorat indépendant, des personnes âgées et des femmes.

Du côté républicain, les premiers résultats diffusés en soirée faisaient état d'une lutte très serrée entre Mike Huckabee et John McCain, qui disposait alors d'une légère avance.

Les bureaux de vote du district de Columbia (Washington D. C.) et du Maryland n'étaient pas encore

VOIR PAGE A 8: OBAMA

■ Les derniers résultats sur www.ledevoir.com

Gilberto Gil, apôtre de la culture numérique libre

Le ministre-chanteur donnera une conférence publique à Montréal

FRÉDÉRIQUE DOYON

Il a bouleversé la culture brésilienne dans les années 60. Il rue maintenant dans les brancards politiques pour libéraliser Internet. Deux combats plus liés qu'il n'y paraît.

Le chantre de la pop brésilienne Gilberto Gil a révolutionné la musique de son pays. Avec son comparse Caetano Veloso, les Lennon et McCartney du Brésil ont insufflé aux rythmes de la bossa nova tant des airs de folklore brésilien que des sonorités psychédélices ou propres au rock'n'roll. Le tout trempé dans l'activisme politique. C'était la naissance du tropicalisme.

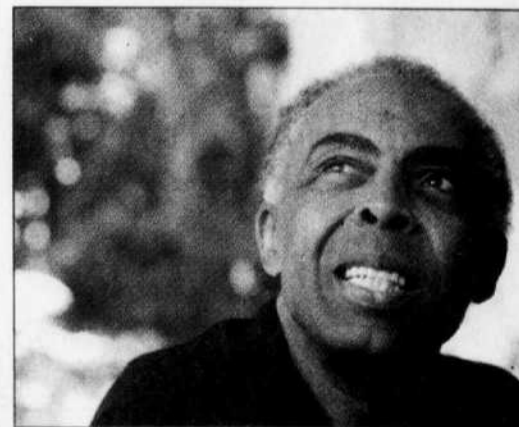
Devenu ministre de la Culture au sein du gouvernement Lula en 2003, il défend aujourd'hui activement la culture numérique libre si propice aux échanges et à la mixité artistique au cœur du mouvement tropicaliste. Il voit dans Internet un puissant outil de démocratisation des connaissances et

d'autodétermination pour les plus démunis.

« L'avenir du divertissement, des communications, de la diffusion de la connaissance: dans toutes ces dynamiques sociales on voit l'importance de la contribution d'Internet », affirme le ministre-chanteur, dans une entrevue téléphonique avec *Le Devoir*. Ça donne accès à la culture à une plus grande part de la société, souvent exclue. Et ça accroît le sens de la participation à la vie politique. »

C'est comme apôtre de la culture numérique libre qu'il livrera une conférence vendredi à Montréal, à l'invitation de Media@McGill et de l'Institut des études canadiennes de l'université McGill. *Culture numérique: réinventer le rêve du nouveau monde de l'Amérique* sera état des pratiques novatrices du Web et abordera les enjeux délicats des politiques et des droits d'auteur en matière virtuelle.

VOIR PAGE A 8: CULTURE



SERGIO MORAES REUTERS

Gilberto Gil

CHRISTIANE CHARETTE 9h

Table ronde sur la série *Les Laviguer*, la vraie histoire avec Yves Boisvert et Marie-Louise Arsenaux.

Réalisation: Bruno Guglielminetti



95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/christiane

POLITIQUE

Dumont veut faire admettre la Catalogne dans la Francophonie

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Au terme d'un séjour de 48 heures à Barcelone, Mario Dumont revient au Québec ce matin, déterminé à soutenir l'admission de la Catalogne comme observateur dans l'Organisation internationale de la Francophonie. «La Catalogne veut être observateur au prochain sommet de la Francophonie et j'entends bien faire mon possible pour qu'elle le devienne», dit le chef de l'opposition, qui a rencontré à Barcelone plusieurs personnalités du gouvernement de cette province autonome du nord-est de l'Espagne.

S'il n'en tenait qu'au chef de l'opposition, la Catalogne adhérerait ainsi à un club politique qui compte 55 membres et 13 observateurs, tous des pays souverains, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, dont l'admission fut l'objet d'un laborieux compromis qui avait paralysé l'organisation pendant des années. Mais la reprise d'un tel débat ne fait pas peur à Mario Dumont. «Je vais aider la Catalogne à faire sa place», dit-il, déterminé.

Après un séjour mouvementé à Paris où il a failli ne pas être reçu par le premier ministre François Fillon, le séjour catalan de Mario Dumont a été nettement plus calme. Hier, il a rencontré Ernest Benach i Pascual, président du Parlement, Josep-Lluís Carod-Rovira, vice-président du gouvernement, et enfin Artur Mas i Gavarró, président de Convergència i Unió, le parti autonomiste aujourd'hui dans l'opposition.

«Ce n'est pas un hasard si je suis venu en Catalogne», dit Mario Dumont. Les Catalans s'inspirent du Québec dans quelques domaines, mais nous avons aussi des leçons à tirer de ce qui se passe ici. Le chef de l'opposition retient notamment de son voyage qu'«une autonomie forte peut aller de pair avec une économie forte». On sait que la Catalogne, reconnue symboliquement

depuis peu comme nation dans la Constitution espagnole, est la région la plus prospère d'Espagne. «L'affirmation identitaire est aussi un facteur de confiance économique», dit Mario Dumont.

Le chef de l'opposition a notamment discuté avec ses interlocuteurs de la façon dont cette région, qui connaît une forte immigration, intègre ses nouveaux arrivants. Il a été particulièrement frappé par les défis que doit relever la langue catalane, qui a été en partie interdite sous la dictature de Franco. La Catalogne pratique aujourd'hui un bilinguisme quasi intégral, sauf à l'école.

Le chef de l'opposition ne se dit cependant pas inspiré par le choix des Catalans qui appliquent leur loi linguistique, équivalent de la loi 101, à tous les niveaux scolaires, de la maternelle jusqu'au lycée (cégep). Contrairement aux cégeps québécois, tous les lycées publics catalans sans exception ont en effet le catalan comme langue principale d'enseignement. «Nous avons une histoire différente et une minorité anglophone qui a des institutions historiques», dit Mario Dumont. En Catalogne, un habitant sur deux est originaire d'une autre province d'Espagne et a donc l'espagnol comme langue maternelle.

Il y a longtemps que l'Action démocratique du Québec dit s'inspirer de cette région autonome d'Espagne. Il y a deux ans, son ancien président, le politologue Guy Laforest, avait proposé ni plus ni moins que de «catalaniser» la politique québécoise. Ce dernier estime d'ailleurs toujours que «des initiatives plus modestes, comme l'approbation par le peuple catalan du statut d'autonomie de la Catalogne, d'abord en 1980 puis en 2005-2006, ont eu des résultats beaucoup plus positifs que les référendums péquistes de 1980 et 1995 sur le terrain de la liberté».

Avec Antoine Robitaille à Québec
Le Devoir

Harper gagne un vote de confiance

Les libéraux ont quitté la Chambre plutôt que de défaire le gouvernement sur son projet de loi-cadre sur le crime

KARINE FORTIN

Ottawa — Le gouvernement conservateur a survécu hier au premier d'une série de votes de confiance qui semblent orchestrés pour entraîner sa chute prochaine et la tenue d'élections printanières.

La motion soumise aux voix ordonne au Sénat d'adopter d'ici le 1^{er} mars un projet de loi-cadre sur les crimes violents qui prévoit, entre autres, un rehaussement de l'âge de consentement aux activités sexuelles et des peines plus sévères pour les crimes commis avec des armes à feu.

Le texte proposé par les conservateurs a reçu l'appui de 172 députés tandis que 27 autres ont voté contre.

Le vote a eu lieu en l'absence des libéraux, qui ont quitté la Chambre en signe de protestation. Le Bloc québécois a voté avec le parti gouvernemental tandis que

le Nouveau Parti démocratique s'y est opposé.

L'adoption de cette motion ne constitue pas une surprise. Le chef libéral Stéphane Dion avait en effet déclaré la semaine dernière qu'il n'était pas question de faire tomber le gouvernement Harper sur un sujet aussi «puéril».

Indépendance des chambres

Il faut dire que, même si son ton et son contenu sont sans équivoque, la motion des conservateurs ne créera aucune obligation pour le Sénat. Dans le système parlementaire, une chambre ne peut en effet dicter son comportement à l'autre.

Si les sénateurs décident de ne pas tenir compte du «message» qui leur a été envoyé, le gouvernement ne pourra rien faire pour les y contraindre. Selon le leader du

gouvernement en Chambre, Peter Van Loan, il y aura alors impasse. Les conservateurs sont cependant demeurés muets sur les conséquences d'un tel conflit.

Le premier ministre pourrait peut-être se rendre chez la gouverneure générale, lui dire que la situation est devenue intenable et demander la dissolution du gouvernement. Ce scénario inédit apparaît toutefois peu probable.

Les partis d'opposition auront de toute manière d'autres occasions de défaire le gouvernement au cours des prochaines semaines.

Il leur faudra en effet se prononcer sur le budget que le ministre des Finances déposera le 26 février prochain de même que sur la prolongation de la mission militaire en Afghanistan. Ces deux votes de confiance devraient normalement avoir lieu en mars.

Les sénateurs libéraux ont déjà indiqué qu'ils n'entendaient pas se laisser influencer par l'ultimatum des conservateurs. Le comité chargé de l'étude du projet a cependant accepté de siéger pendant la semaine de relâche de février pour faire avancer le processus plus rapidement.

Les critiques soulignent qu'une bonne partie du retard dans l'adoption du projet de loi sur les crimes violents est attribuable aux conservateurs eux-mêmes, puisqu'ils ont choisi de regrouper plusieurs mesures législatives, dont certaines avaient déjà franchi plusieurs étapes au Parlement, en un seul projet-cadre.

Les députés ont donc dû refaire tout le travail déjà accompli, ce qui a retardé le processus de plusieurs semaines.

La Presse canadienne

Les conservateurs veulent que cesse l'enquête des parlementaires sur l'affaire Mulroney-Schreiber

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les députés conservateurs siégeant au Comité de l'éthique estiment que le temps est venu de conclure les travaux sur l'affaire Mulroney-Schreiber et de laisser la commission d'enquête faire son travail. La brochette de témoins comparaisant hier, qui ont peu contribué à éclaircir les liens entre l'ex-premier ministre et le nébuleux homme d'affaires, a conforté les conservateurs dans leur opinion.

«Nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt du Parlement ou de ce comité d'étudier cette question plus avant», a déclaré hier le député Russ Hiebert, à la sortie d'une réunion de deux heures et demie du comité parlementaire sur

l'éthique. «Nous aimerions donc que cela soit transféré à la commission d'enquête.»

Le député libéral Robert Thiobault a refusé cette proposition. «On doit terminer ce travail.» Le comité entendra encore trois témoins demain, dont la controversee journaliste Stevie Cameron (auteure de plusieurs livres sur cette saga), et convoquera MM. Mulroney et Schreiber pour un dernier tour de piste.

Trois témoins

Les députés ont entendu hier trois témoins: l'ex-ministre libéral Marc Lalonde, le lobbyiste Greg Alford et l'ex-chef de cabinet de Brian Mulroney, Fred Doucet, mais ils n'ont à peu près rien apporté de neuf au dossier. Tout au

plus a-t-on appris de M. Lalonde, qui a été l'avocat de Karlheinz Schreiber de 1987 à 1995, qu'il a toujours été payé par chèque ou par virement bancaire, contrairement à M. Mulroney qui a reçu des enveloppes d'argent liquide.

M. Alford, quant à lui, s'est présenté comme le lobbyiste principal de la firme d'équipement militaire Thyssen au Canada au début des années 1990. Il a toutefois dit qu'il ignorait que M. Mulroney avait aussi été embauché par M. Schreiber pour mousser les véhicules blindés légers de cette compagnie sur la scène internationale, tel que l'a soutenu l'ex-premier ministre en décembre pour expliquer les milliers de dollars reçus.

Cette affirmation de M. Mulroney, voulant qu'il ait fait des repré-

sentations auprès de la Russie et de la Chine notamment, a d'ailleurs été contredite par M. Schreiber et démolie cette semaine par d'anciens ambassadeurs canadiens à l'étranger qui trouvent bien improbables de telles démarches.

Dans le *Globe and Mail*, l'ambassadeur canadien en Chine de l'époque, Fred Bild, a indiqué que les démarches présumées de M. Mulroney sont survenues quatre ans après le massacre de la place Tiananmen, alors que des mesures strictes limitaient la vente d'équipement militaire à ce pays. Des mesures que M. Mulroney ne pouvait ignorer puisque c'est sous son leadership qu'elles avaient été promulguées...

Le Devoir



KANUK

SOLDE KANUK

DIRECTEMENT À LA MANUFACTURE

du mercredi 13 au lundi 18 février

485 rue Rachel Est à Montréal



L'AZOTE
PRIX RÉG. : 623 \$

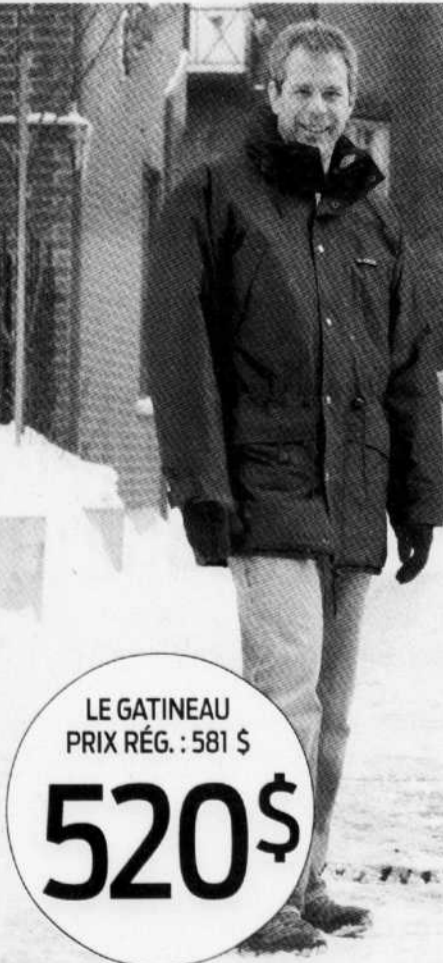
560\$



L'ÉPÉRIER
PRIX RÉG. : 928 \$

835\$

FOURRURE
EN SUS



LE GATINEAU
PRIX RÉG. : 581 \$

520\$



LE CACOUNA
PRIX RÉG. : 725 \$

650\$

FOURRURE
EN SUS



LE CORNEILLE
PRIX RÉG. : 702 \$

390\$

FOURRURE
EN SUS



LE CASTOR
PRIX RÉG. : 438 \$

290\$



LE BATISCAN
PRIX RÉG. : 550 \$

390\$



LE LAURENTIEN
PRIX RÉG. : 672 \$

390\$

www.kanuk.com

Magasinez à la MANUFACTURE KANUK

du lundi 13 au mercredi 18 février

485, rue Rachel Est Montréal

Métro Mont-Royal

TOUS
les manteaux
KANUK
SOLDE

sont en

HEURES D'OUVERTURE

Mercredi 13 fév. de 8 h 00 à 21 h 00
Jeudi 14 fév. de 8 h 00 à 21 h 00
Vendredi 15 fév. de 8 h 00 à 21 h 00
Samedi 16 fév. de 8 h 00 à 17 h 00
Dim 17 fév. de 8 h 00 à 17 h 00
Lundi 18 fév. de 8 h 00 à 18 h 00

Nous acceptons :
MasterCard, Visa, carte de débit et argent comptant

POLITIQUE



Manon Cornéliier

Du slogan au propos nuancé

Recul? Compromis? Le chef libéral Stéphane Dion n'a pu échapper à la question hier en rendant publique la motion de son parti sur le futur de la mission canadienne en Afghanistan. Chose certaine, sa nouvelle approche est davantage nuancée que sa position originale, fermement ancrée dans la fin de la mission de combat pour les forces canadiennes à partir de février 2009. M. Dion persiste à dire que cet aspect de la mission devra cesser, mais il admet qu'il ne peut dicter aux militaires la façon de mettre en œuvre le mandat qu'il suggère de leur donner.

Savoir s'il y a eu recul ou non n'est pas fondamental lorsqu'on songe aux enjeux mais, il faut le dire, Stéphane Dion s'est lui-même coincé dans cet étau. L'encre du rapport Manley n'était pas encore sèche que le chef libéral répétait son opposition à la mission de combat sans jamais dire ce qu'il entendait par «combat». Au lieu de préciser sa pensée dans les jours qui ont suivi, il a passé les dernières semaines à enfoncer le clou. Il a finalement fait ses devoirs et les a présentés hier, encore une fois forcé par les événements et le chef conservateur Stephen Harper.

Malgré tout, son geste a le mérite de sortir le débat afghan du simplisme et de la confrontation dans lesquels il s'enlisait, une situation largement attribuable à l'attitude des conservateurs qui, depuis 2006, ont opté pour l'intimidation dans ce dossier. Encore vendredi dernier, le leader parlementaire du gouvernement Peter Van Loan qualifiait le libéral Mark Holland d'«agent du service du renseignement des talibans» parce qu'il voulait savoir si le gouvernement allait informer le Parlement de la reprise des transferts des détenus afghans.

Pour y arriver et faire l'unité de son caucus, Stéphane Dion a dû mettre de l'eau dans son vin en ce qui concerne l'élément central de sa position originale. Il a ainsi concédé à mots couverts que le chef d'état-major, le général Rick Hillier, avait raison en déclarant en janvier qu'il était impossible d'assurer la formation de l'armée afghane et la sécurité dans la province de Kandahar sans se retrouver dans des situations de combat.

La motion libérale n'interdit donc pas aux militaires canadiens de combattre mais elle précise pour quelles raisons ils pourraient le faire. Leurs tâches devraient se limiter, à partir de février 2009, à la formation des militaires afghans, à la sécurité des projets de développement et à l'appui à l'équipe de reconstruction provinciale. En bref, les Canadiens pourraient se défendre et, à l'occasion passer à l'offensive, mais si les Américains l'appelaient en renfort afin de mener de grandes opérations de chasse aux talibans, le Canada dirait non.

Et au fond, c'est ce genre d'opérations que désapprouvent un grand nombre de Canadiens. Par contre, personne ne souhaite voir les militaires incapables de se défendre ou de venir à la rescousse des civils. Ce que les Canadiens semblent ignorer cependant, c'est que les soldats canadiens font encore des sorties, tentent de reprendre certaines zones mais ne participent plus à ce genre de grandes opérations depuis plus d'un an, depuis la fin de l'opération Méduze. Tous les militaires canadiens décédés depuis un an en Afghanistan sont morts à la suite d'accidents, d'attentats suicides, d'explosion de mines ou d'engins explosifs improvisés (EEI). Aucun n'est mort en combattant.

Si elle était adoptée, la motion libérale ne mettrait donc pas fin à d'éventuels combats mais empêcherait la reprise des grandes opérations offensives. Le compromis sous-entendu consiste à laisser au commandement militaire le soin de décider des moyens à prendre pour conduire une mission axée clairement sur la formation, la reconstruction et la sécurité. Bref, des combats si nécessaire, mais pas nécessairement des combats.

Le grand intérêt de cette motion, plus détaillée que celle mise de l'avant par le gouvernement et davantage au diapason d'une bonne partie de l'opinion publique, est d'amener le Parlement à se prononcer sur le mandat précis à donner aux militaires. Jusqu'à présent, le gouvernement était seul à décider de l'orientation d'une mission et pouvait la changer sans qu'on n'en sache rien.

En nuancant leur position, les libéraux offrent aussi une porte de sortie aux conservateurs et, pour la première fois, Stephen Harper a accepté de l'entrouvrir au lieu de la leur claquer au nez. Il y avait déjà mis du sien lundi soir en faisant savoir qu'il souhaitait mettre fin à la mission en 2011. Ce pas a permis au chef libéral, farouchement opposé à une mission sans date butoir, d'envisager des compromis.

Il faudra maintenant voir quels aspects de la proposition libérale les conservateurs retiendront. Plusieurs députés libéraux avouaient hier «pouvoir vivre» avec la politique de leur chef mais se méfiaient de Stephen Harper. Ce dernier s'est drôlement forcé hier aux Communes pour afficher sa bonne volonté.

Il faut dire qu'il aurait été mal venu de se laisser aller à sa mesquinerie habituelle face à un adversaire qui a fait l'effort de s'élever au-dessus de la mêlée et de proposer une motion réfléchie dans un dossier qui exige de faire passer la raison d'État avant la partisanerie. La balle est maintenant dans le camp conservateur.

Il reste à voir si on accordera à M. Dion le crédit qu'il mérite. Sa position est complexe. En cette ère de politique populiste menée à coup de phrases-chocs et de slogans réducteurs, ce ne sera pas facile à faire passer.

Mais conservateurs et libéraux ne doivent pas se faire d'illusions. S'ils s'entendaient, le risque d'attentat, comme celui survenu en Espagne en 2004 alors que les élections opposaient des partis aux antipodes sur l'Irak, s'en trouverait évidemment réduit, ce que veulent les partis quand ils disent ne pas vouloir transformer la prochaine campagne en référendum sur la mission. Mais au débat, ils n'échapperont pas. Les élections, c'est fait pour ça.

mcornellier@ledevoir.com

RAPPORT DE LA COMMISSION PRONOVOST SUR L'AGRICULTURE

L'aide de l'État réservée aux agriculteurs respectueux de l'environnement

Les écologistes accueillent favorablement les moyens préconisés

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture québécoise propose de changer les impacts de cette industrie sur l'environnement en modifiant totalement le système d'aide financière aux agriculteurs en prenant exemple sur le modèle en émergence en Europe et en assujettissant l'octroi des aides financières «au respect de la réglementation environnementale en vigueur».

Ces changements, qui ouvrent la porte à une aide financière soutenue aux petites productions et à l'agriculture biologique, visent à relancer l'agriculture créative qui survivait péniblement à côté des grands producteurs.

Ces changements ont été massivement appuyés hier par le milieu environnemental qui applaudissait aussi la possibilité de voir des zones agricoles entières zonées sans OGM ainsi que l'impossibilité de dézoner désormais à la pièce, au gré des promoteurs.

Les grands groupes écologistes québécois comme Équiterre, Nature Québec et Greenpeace ont tous souligné d'abord et avant tout l'importance pour l'environnement de la réforme du financement de l'agriculture, qui aura, disent-ils, un effet plus permanent que plusieurs des mesures dites environnementales.

Le milliard actuellement dépensé pour l'agriculture serait plafonné à 150 000 \$ par ferme annuellement, redistribué désormais à tous les producteurs et modulé en fonction des difficultés de chaque production, les plus petites ou les cultures biologiques étant souvent plus coûteuses mais désormais subventionnées parce qu'exemptes d'intrants chimiques et de pesticides.

Par ailleurs, la commission souhaite «un suivi plus rigoureux du respect de la réglementation environnementale», un blâme à mots couverts envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) de la part de son ancien sous-ministre, qui présidait la commission. Le ministère devrait notamment, recommande la commission, réaliser à intervalles réguliers un suivi de la qualité de l'eau au Québec, en particulier en milieu agricole. La commission ajoute qu'il faudrait aussi une inspection périodique de toutes les fermes et non seulement celles du secteur porcin.

Les trois commissaires estiment que les programmes de remboursement de taxes foncières, d'aide financière et de stabilisation des revenus doivent être assujettis à une «écoconditionnalité» élargie et non seulement, comme maintenant, à l'obligation d'avoir un plan agro-environnemental. Selon le rapport Pronovost, c'est la totalité de la réglementation environnementale qui doit être prise en compte ici. Minimalement, l'aide étiatique dépendra de «l'élaboration» — on ne dit pas de l'application! — d'un plan agro-environnemental ajusté aux objectifs de réduction du phosphore, d'azote et de pesticides établis pour «l'ensemble des entreprises agricoles», lui-même sujet à révision aux trois ans et synchronisé



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

avec les objectifs de chaque bassin versant.

La commission propose aux MRC et à Québec d'ajouter une autre aide financière aux agriculteurs qui protégerait «certains sites écologiques» de haute valeur ainsi que la «production de biens environnementaux». Cette catégorie de biens environnementaux inclurait des projets qui dépasseraient les exigences des règlements municipaux protégeant la bande riveraine de trois mètres, une protection trois fois moins large que celle exigée en Ontario.

D'autre part, la commission encourage Québec à favoriser la production de biogaz à partir des rebuts agricoles et des lisiers, quitte à ce qu'Hydro-Québec achète cette électricité plus cher, une perte bien minime pour Québec par rapport aux gains environnementaux, précise le rapport. Cette stratégie réduirait aussi les impacts de l'agriculture sur les cours d'eau. La politique de l'eau devrait d'ailleurs être révisée, ajoute le rapport, afin de mieux l'intégrer avec les plans directeurs de l'eau qu'on devrait inclure dans les schémas d'aménagement, ajoute le rapport.

Ces schémas seraient aussi fortement tributaires de la planification à long terme de l'agriculture par les MRC qui pourraient, comme Québec ou des regroupements d'agriculteurs, désigner des zones agricoles sans OGM afin de protéger soit des cultures biologiques, des appellations contrôlées alimentaires ou simplement des agriculteurs désireux de s'en tenir aux semences traditionnelles. La commission estime d'ailleurs qu'il faut forcer les fournisseurs à maintenir une offre solide de semences non contaminées et que Québec doit mettre en place

des règles pour protéger ces agriculteurs contre la contamination des cultures OGM.

Certes, reconnaît la commission, une politique de traçabilité et d'étiquetage des OGM n'est vraiment réalisable qu'à l'échelle canadienne. Faux, ont soutenu hier des groupes environnementaux comme Nature Québec, selon qui Québec peut ici encore exercer un réel leadership au Canada.

La commission estime enfin qu'il faut renforcer la protection du territoire agricole contre l'étalement urbain. Les exclusions des zones vertes doivent continuer d'être traitées par la Commission de protection du territoire agricole. Les dérogations permanentes seraient traitées dans le schéma d'aménagement et aucune exclusion à des fins résidentielle ne pourrait plus être accordée après le 1^{er} juin 2010. Par contre, les activités complémentaires à l'agriculture seraient autorisées désormais, comme la transformation commerciale des productions locales ou des activités typiques du milieu rural, comme des fermes d'équitation et autres activités artisanales souvent interdites.

La commission propose enfin de façon sibilienne une procédure allégée d'évaluation des impacts environnementaux «pour les projets se réalisant en milieu agricole» et une consolidation de la carburoculture — éthanol, biodiesels, biogaz, etc. — afin de diversifier les productions et consolider les revenus. Mais la commission ne dit pas où les freins devraient être appliqués pour que les voitures ne vident pas les garde-manger.

Le Devoir

L'audace des recommandations en surprend plusieurs

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Bien reçu par le milieu, le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) propose plusieurs avenues intéressantes pour révolutionner l'agriculture québécoise, estiment différents organismes et coalitions.

Premier écho positif chez Solidarité rurale du Québec (SRQ). La coalition salue le «travail rigoureux qui a été effectué par les commissaires», qui ont rédigé un rapport porté par «une vision novatrice qui découle d'une solide analyse des perspectives d'avenir». La coalition juge que «les commissaires ont mis la table pour un profond changement qui est nécessaire».

Également enthousiaste, Option consommateurs voit d'un «bon œil les orientations visant à soutenir une agriculture de proximité qui emprunterait les circuits courts de distribution», comme les marchés publics. «Cela favoriserait non seulement l'accessibilité à des aliments frais et de qualité, mais permettrait aussi d'accroître le pouvoir d'achat des consommateurs en raccourcissant la chaîne de distribution», note-t-on.

Partenaire de la Coalition pour la promotion de la souveraineté alimentaire, la Coop fédérée accueille «favorablement» des recommandations qu'elle n'hésite pas à qualifier de «parfois étonnantes et audacieuses». On souligne entre autres le bon sens des «recommandations visant à contrer l'étalement urbain».

Accueil sans fausse note également

du côté de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui observe que le rapport «répond à la vision de l'UMQ en ce qui a trait à la protection du territoire agricole, au développement durable et au développement régional».

Monopole

La proposition visant à mettre fin au monopole de l'Union des producteurs agricoles (UPA) a reçu un accueil plus contrasté. Pour les deux partis d'opposition à Québec, mettre fin à ce monopole syndical est impensable. Le député adéquate d'Huntingdon, Albert de Martin, estime qu'il est «trop tôt» pour envisager de remettre en question ce monopole. «Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain», dit-il.

Le porte-parole du Parti québécois en matière d'agriculture, Maxime Arseneau, croit pour sa part que cette recommandation n'est pas pertinente et que mettre en cause le statut de l'UPA «va de toute évidence causer de la turbulence».

Mais la recommandation est bien reçue par l'Union paysanne (UP), qui parle d'une «ouverture démocratique» qui pourrait corriger une «situation malsaine». «L'UPA a tout intérêt à assoir la légitimité de son mandat sur l'expression démocratique de ses membres», note l'UP, qui estime que «permettre à d'autres organisations de représenter des fermiers constitue le point de départ pour une diversification de notre agriculture».

Et l'obésité?

Au nombre des insatisfaits, la Coalition québécoise sur la problématique du poids estime que la Commission a

«raté une belle occasion de responsabiliser l'industrie agroalimentaire à l'égard de l'offre alimentaire, dans un contexte d'épidémie d'obésité».

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) exprime aussi des réserves, notamment devant la recom-

mandation qui rendrait obligatoire une révision des schémas d'aménagement des MRC d'ici 2009.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac
Le Devoir

ROLEX

OYSTER PERPETUAL
LADY-DATEJUST PEARLMASTER
OR GRIS

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

La force du droit

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LES ACTUALITÉS

EN BREF Des étudiants de l'UQAM manifestent

Quelque 150 étudiants en grève de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont déambulé hier dans le centre-ville de Montréal pour protester contre les mesures de redressement adoptées par l'UQAM et celles à venir d'ici la fin du mois. Plusieurs de ces étudiants, pour la plupart membres de l'Association facultaire des étudiants en sciences humaines (AFESH) qui a amorcé lundi une grève générale illimitée, avaient la mine basse, déçus de constater que leurs collègues de sciences politiques et droit ainsi que de lettres, langues et communications (AFELC) ont refusé d'emboîter le pas au mouvement de grève. Les membres de l'exécutif de l'AFELC ont d'ailleurs démissionné en bloc hier, estimant qu'ils n'étaient plus en mesure d'exécuter les mandats donnés par leurs membres qui ont refusé «d'embarquer dans le mouvement de contestation des frais afférents, des frais de scolarité et du plan de redressement de l'UQAM», explique un des ex-exécutifs de l'association, François Boivin. Les 4700 membres de l'AFESH réévalueront lundi prochain la pertinence de poursuivre leur grève. L'association facultaire des étudiants en arts se prononcera quant à elle demain sur la possibilité de débrayer. — *Le Devoir*

L'opposition impose sa volonté

Un comité étudiera en priorité les allégations d'ingérence portées contre l'attaché de presse du premier ministre Stephen Harper

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Imposant leur majorité au Comité des opérations gouvernementales, les trois partis d'opposition ont fait front commun pour ramener sur le tapis les démarches controversées de l'attaché de presse du premier ministre Stephen Harper, Dimitri Soudas. Non seulement les partis d'opposition ont fait adopter la motion du Bloc québécois pour étudier cette affaire et entendre les témoins principaux, ils ont également modifié l'ordre du jour du comité pour que ce sujet passe devant tous les autres et devienne la priorité.

Ainsi, M. Soudas pourrait être appelé à témoigner dès demain.

Convoquer un employé du bureau du premier ministre devant un comité est plutôt rare. Le comité n'empêcherait un tel témoignage.

La députée bloquiste Meili Failla a admis qu'une telle convocation est inusitée, mais «les allégations sont suffisamment importantes pour qu'on regarde cette question-là tout de suite».

Au comité, les députés conser-

vateurs se sont opposés, en vain, à la convocation de leurs adversaires.

Le conservateur Daryl Kramp a accusé l'opposition de «partisanerie éhontée» et de «détourner» les objectifs du comité.

Enquête journalistique

Il y a deux semaines, une enquête de Radio-Canada et du journal *The Globe and Mail* révélait qu'à la suite d'une intervention de son ami et organisateur du Parti conservateur, Léo Housakos, M. Soudas aurait accepté d'intervenir en faveur de Michael Rosenberg, président de la société immobilière Groupe Rosdev.

En août 2006, l'attaché de presse et conseiller de M. Harper pour le Québec convoquait dans son bureau Frédéric Loiselle, l'ancien chef de cabinet du ministre des Travaux publics, Michael Fortier, à une rencontre où M. Soudas aurait fait pression pour retarder des poursuites judiciaires à l'endroit du Groupe Rosdev, dont le président était perçu comme un allié potentiel des conservateurs à Montréal.

M. Soudas a nié toute ingéren-

ce politique dans ce dossier, disant n'avoir fait que son travail en demandant des renseignements. Il a aussi demandé à la commissaire à l'éthique de se pencher sur l'affaire. Le premier ministre Harper a pris la défense de son employé.

Hier, M. Soudas a préféré ne pas faire de commentaires.

Présence obligatoire

En vertu des règles parlementaires, il ne pourra pas éviter cette séance de questions publiques puisque les comités ont autant de pouvoir qu'un tribunal lorsque vient le temps de convoquer un témoin.

En fin de journée, hier, le comité n'avait pas encore précisé quels témoins avaient été convoqués pour la réunion de demain.

La motion adoptée indique clairement que le comité convoquera l'attaché de presse du premier ministre ainsi que M. Housakos, le ministre Fortier, M. Loiselle, M. Rosenberg, du Groupe Rosdev, et un avocat de ce dernier, John Lemieux.

La Presse canadienne

Une journée travaillée doit être payée

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les collègues ne peuvent exiger que leurs enseignants syndiqués reprennent les journées de classe perdues lors d'une grève sans les rémunérer pour ce faire. C'est du moins l'essence d'une décision rendue cette semaine par un tribunal d'arbitrage au sujet de griefs déposés par la Fédération nationale des enseignants (FNEEQ-CSN) concernant la reprise des journées de grève au Collège Ahuntsic en 2005.

Cette victoire syndicale pourrait avoir des répercussions au-delà du seul Collège Ahuntsic, puisque des griefs similaires ont été déposés par les syndicats d'une vingtaine de cégeps. Le président de la FNEEQ, Ronald Cameron, jubilait hier à la lecture de la décision de l'arbitre Pierre A. Fortin.

«Cela fait des années qu'on se dispute avec les collègues à ce sujet. [...] Cette décision envoie le message aux enseignants que lorsqu'on agit, cela porte à conséquence», fait valoir M. Cameron, évoquant le fait que lors des assemblées générales, les membres critiquaient souvent l'idée du recours à une grève en arguant que, de toute façon, ils reprendraient le travail par après sans être payés.

En 2005, les grèves se multi-

pliaient dans les cégeps, tant du côté des étudiants, qui contestaient les compressions à l'aide financière, que de celui des syndiqués, dans la foulée des négociations du secteur public. Or, les cégeps sont tenus d'offrir une session comprenant 82 jours de classe. Puisque l'effet combiné des débrayages des enseignants et des étudiants faisait fondre le nombre de jours de classe en dessous de ce seuil, plusieurs cégeps ont exigé que les enseignants reprennent les jours de classe perdus pendant leur grève, sans pour autant les payer pour ce faire. Puisque les enseignants n'avaient pas plus été payés pendant les jours de grève, le syndicat a contesté la décision des collèges de ne pas les rémunérer pour la reprise des cours.

L'arbitre de grief leur a donné raison. «Si le travail est repris sans rémunération, cela a pour conséquence d'annuler tout l'effet de ladi- tée grève et même de la vider de son sens. [...] En obligeant l'enseignant à reprendre le travail non accompli durant la grève sans compensation, on lui indique qu'il a posé un geste inutile même si égal», écrit l'arbitre dans sa décision qui oblige le Collège Ahuntsic à verser leur salaire aux enseignants pour les journées de reprise, ainsi que les intérêts.

Le Devoir

Les étudiants de l'UdeM partagent les idées des jeunes adéquistes

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Des militants étudiants et la Commission des jeunes de l'ADQ sont sur la même longueur d'onde quant aux modifications à apporter à l'aide financière aux études.

La Commission des jeunes de l'ADQ (CJ-ADQ) réclame l'indexation de l'aide financière aux études, l'abandon de la prise en compte des pensions alimentaires

dans le calcul de l'aide, un déplatement du montant que les étudiants peuvent accumuler en revenu de travail sans être pénalisés. Les jeunes adéquistes plaident également en faveur d'un réinvestissement de 400 millions dans l'éducation postsecondaire.

Ces mesures ont valu aux adéquistes les félicitations d'une des plus importantes associations étudiantes, soit la Fédération des associations étudiantes du campus

de l'Université de Montréal (FAECUM). Dans un communiqué, la FAECUM a salué le «discernement» dont a fait preuve la Commission des jeunes de l'ADQ.

Pourtant, les jeunes adéquistes réclament du même souffle une indexation automatique des droits de scolarité, critiquant au passage la hausse de 30 % sur cinq ans décrétée par le gouvernement libéral. «C'est normal qu'il y ait une hausse, mais celle annoncée par le gouvernement Cha-

rest ne s'inscrit pas dans une perspective à long terme. Nous préférons l'indexation. Comme cela, au moins, il n'y aurait pas de surprise pour les étudiants», fait valoir la présidente de la CJ-ADQ, Catherine Goyer.

Si elle vantait dans son communiqué la position adéquiste sur l'aide financière, la FAECUM marque cependant son désaccord lorsqu'il est question des droits de scolarité, puisqu'elle prône plutôt un gel.

La présidente de la FAECUM, Ju-

lie Bouchard, note cependant que les porteurs politiques de l'idée d'un gel des droits de scolarité se font rares depuis que le Parti québécois a soutenu qu'il maintiendrait la hausse créée par les libéraux, rompant avec sa position traditionnelle en faveur d'un gel des droits. «D'un point de vue très objectif, l'ADQ est la parti qui demande le moins gros dégel au Québec», observe Mme Bouchard.

Le Devoir

NE L'OUBLIEZ PAS !
messages pour la Saint-Valentin
Édition spéciale du 14 février, à partir de 40\$
Les textes doivent être reçus avant MIDI, le mercredi 13 février.
Pour renseignements: (514) 985-3322, par télécopieur: (514) 985-3340 ou par courriel: petitannonce@ledevoir.com

LES PETITES ANNONCES

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS LACHENAIE, 1580 p.c. 2 ch. poss. 3+ dans mezz. 189 000\$. Près hôp. Pas d'agent. 450 585-3874 PLATEAU 1200 p.c. Rdc +ss-sol 3904 de Bullion/Roy. Visite les Dim. de 14h à 16h. 349 000\$ Libre juin 08. 514 843-5390 www.duproprio.com VIMONT, joli condo 4 1/2. Près hôpital et services, garage, stat. 169 000\$. 450 862-0555	160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER AHUNTSIC - Grand 4 1/2 Haut duplex rénové. Libre. 925\$. 514 666-1733 HOCHELAGA-MAISONNEUVE Petit 3 1/2, chambre séparée, ensablée, rénové. 530 \$ Libre. 450 968-0825 / 514 781-4820 (soir) MONTRÉAL-NORD - Bas duplex 5 1/2 ft rénové, 3 c.c. Éclairé, eau chaude, a/c, asp. central. Taxe d'eau incl. Garage, cabanon. Tranquille. Près CEGEP. Non-fum. Pas d'animaux. Juillet. 1200\$ chauffé. 514 323-0729 N.D.G. Bas-Duplex Près Monkland. 6 1/2 meublé. Chauffé, foyer, pl. de chêne, terrasse. 514 678-0995	160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU, DeLormier entre Rachel et Marianne, 6 ^e , r.d.c. entièrement rénové, vitraux, boiserie, s. sol. cour arrière, libre mars, 1550 \$. 514 369-7510 PLATEAU, DeLormier entre Rachel et Marianne, grand 5 1/2 ent. réno. 2e étage, boiserie, vitraux, libre mars, 1400 \$. 514 369-7510 ROSEMONT - PETITE-PATRIE Grand 6 1/2, haut triple, rue tranquille. Beau coup cachet. Boiserie, pl. vernis, 4 électros. Non-fum. Avril. 995\$. 514 276-8890 SNOWDON, CLANRANALD Très beau 6 1/2, H-duplex chauffé. Électros, rideaux, 3 bus. Université. 1250\$/m. 514 342-9409	160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER CENTRE-VILLE 2 mois gratuits Près du Vieux-Mtl. Très beaux Stucs. Logement 1/2. Stg. 3 1/2 4 1/2 Pers. autonome 60+ avec services 514 523-1502 V.M.R. 3 1/2, 4 1/2 chauffés, eau chaude, poêle, frigo, pl. bois, près métro de la Savane, 565\$ + 514 696-9544 514 735-1795	201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES GATINEAU 180 RUE JEAN-PROULX Commerce/bureaux/entrepôt À vendre: 31 400 p.c. À louer: 12 500 p.c. Près du Casino et du Parlement 613 247-2235 303 ANTIQUITÉS ACHAT - Tableaux renommés, bijoux or. Encan tous les mercredis 13h St-Hyacinthe. 450 771-8818 307 LIVRES ET DISQUES "Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142 4487 de la Roche/Mt-Royal 309 COLLECTIONS TIMBRES ACHÈTE COLLECTION ou accumulation. 514 626-2850 cougarqc@videotron.ca 523 TRADUCTION, RÉDACTION TRADUCTION Divers documents, c.v., correspondance, etc., Travail minutieux et ponctuel. Tarif raisonnable. 514 616-0350 (message) 530 COURS ACCENT Prononcez, parlez, négociez, donnez confiance, faites une audition (théâtre ou film) en anglais. Analyse du besoin gratuite. 514 279-4679 542 MASSOTHÉRAPIE SERVICE PERSONNEL MEILLEURS MASSAGES À LONGUEUIL. 450-321-0084 TRÈS BON MASSAGE par jolie mademoiselle. Juste pour vous. 514 315-9696
--	---	---	---	--

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

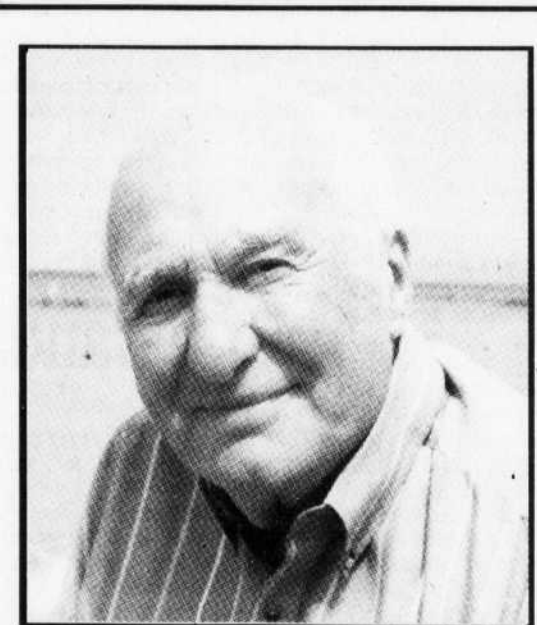
- Désorienté.
- Inchangé - Calcium.
- Facile à semer - Qui s'échangent entre plusieurs personnes.
- Cancer - Cocoter - Équerres.
- Tenue féminine.
- Deux fois deux - Invention - Exerce une traction.
- N'a pas confiance - Partie d'un cigare.
- Morceau de dinde - Monument funéraire.
- Cabocharde - Territoire arabe.
- République islamique - Ajout fait à une lettre - Symbole du sodium.
- Unité de mesure de résistance électrique - Questions difficiles.
- Fête - Empoignées.

VERTICALEMENT

- Gaspillage.
- C'est le paradis - Subdivision d'une route - Exprime l'admiration.
- Nigaud - Final.
- Obtiennent - Artiste.
- Dans la gamme - Plus pénible - Musette.
- Faux - À nous.
- Charpente du corps - Marque le lieu.
- Scandalisé - Plein.
- A calais en Roumanie - Employés.
- Éventrer - Hypothèse.
- Peut ouvrir un coffre-fort - Dieu solaire - Divisé en quatre.
- Défraîchie - Nations.

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO
1 CANALISATION
2 OPALÉ ENIVRE
3 MAGISTRAT NU
4 MIEN RELATER
5 US EPI ENA O
6 NEFASTE ELAN
7 IRA TUTU OTE
8 G C A R A T N T
9 ACHÉTEUR NIL
10 TIEDIR ALESE
11 TIER AMIE EV
12 FESSEE ETIRE

AVIS DE DÉCÈS



Colas, Émile, c.r., LL.D. 1923-2008

À Sherbrooke, le 8 février 2008, à l'âge de 84 ans est décédé Me Émile Colas, avocat, époux de l'honorable Réjane Laberge Colas.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Bernard (Marie-Josée LaBrie), Hubert (Alexandra MacDougall) et François, ses petits-enfants Laurent, Édouard, Adrien, Anne-Sophie et Louis, ses frères Henri (Nicole Colas) et feu Roger (feu Suzanne Laurs), les membres des familles Colas et Laberge ainsi que de nombreux amis.

Né à Montréal le 3 octobre 1923, Me Colas a étudié au Collège du Mont Saint-Louis puis à l'Université McGill où il a obtenu les grades de Bachelier en génie civil (1946), en droit (1949) et puis de Maître en droit (1958). Auteur d'une thèse sur le droit des coopératives, il a reçu de l'Université d'Ottawa, en 1980, le grade de Docteur en droit.

Membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des Ingénieurs du Québec, Émile Colas a exercé la profession d'avocat à Montréal pendant plus de cinquante ans. Particulièrement reconnu pour ses talents de plaideur, il s'est distingué par son ardeur à combattre l'injustice et à défendre des causes qui lui tenaient à cœur.

Son engagement auprès de sa profession l'a amené à assumer la présidence de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, du Bureau d'assistance judiciaire du Barreau de Montréal dont il a été l'un des fondateurs et qui est devenu la Commission des services juridiques du Québec, de la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada, de la Division du Québec de l'Association du Barreau Canadien, de la Fondation pour la recherche juridique et de la Section canadienne de l'Association de droit international (ILA). Il est l'auteur d'ouvrages en droit et sur le renouvellement du fédéralisme canadien.

Son engagement social et humanitaire s'est notamment manifesté par la présidence du Conseil du Québec de l'Ambulance Saint-Jean et de l'Association canadienne de l'Ordre de Malte.

Il a reçu plusieurs distinctions en reconnaissance de ses engagements parmi lesquelles : Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier d'obédience de l'Ordre de Malte, Officier de l'Ordre du Bien public, Chevalier de Justice de l'Ordre Vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, Ordre de Sainte-Anne de la Russie, Médaille du Barreau du Québec, Mérite du Barreau du Québec, Officier de l'Ordre de la République tunisienne, pays pour lequel il a été consul honoraire pendant une dizaine d'années.

Esprit libre, articulé et courageux, il a été et demeure pour plusieurs un modèle et une inspiration.

La famille recevra les condoléances le mardi 12 février 2008 ainsi que le mercredi 13 février 2008, de 15 heures à 21 heures, au :

Centre funéraire Digne-des-Neiges
Réseau Côté
4525, Ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal (514) 342-8000

Les funérailles auront lieu en la chapelle du Sacré-Coeur de la Basilique Notre-Dame de Montréal, 116 rue Notre-Dame Ouest, le jeudi 14 février 2008 à 10 h 30. L'inhumation aura lieu au terrain familial du cimetière Notre-Dame-des-Neiges à une date ultérieure.

Des dons à la Fondation de l'Institut de réadaptation de Montréal (6300 avenue Darlington, Montréal, H3S 2J4) seraient appréciés.

430 TECHNIQUES ET MÉTIERS
RÉPARATEUR D'OUTILLAGE INDUSTRIEL
Un distributeur national d'outils de l'ouest de l'île est à la recherche d'un(e) réparateur(trice) d'outillage industriel bilingue. Le(la) candidat(e) retenu(e) aura une solide formation en mécanique et en réparation de systèmes électriques, hydrauliques, pneumatiques ainsi que d'outils et d'équipement dynamométrique. De l'expérience en réparation de palans à chaîne est un atout. Nous offrons un régime de rémunération concurrentiel comprenant des avantages sociaux de la compagnie.
Veuillez SVP télécopier votre CV au 514 636-0365

ecrologie@lememorial.com
2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2H 1K3
(514) 525-1149
Télécopieur: (514) 525-7999
www.lememorial.com

Pour publication section décès
Le mémorial
Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30

LES ACTUALITÉS

Des chercheurs montréalais font une découverte importante

Une piste de solution contre une pandémie virale

PAULINE GRAVEL

Une pandémie de grippe aviaire pointe toujours à l'horizon sans que l'on soit mieux armé pour y faire face. Une découverte importante effectuée dans des laboratoires de l'université McGill fournit enfin une piste prometteuse pour développer des munitions capables d'abattre les virus avant qu'ils ne fassent des ravages.

«Lors d'une infection virale, les virus induisent la production d'interféron, qui constitue la première défense de l'organisme contre les virus, mais on ne savait pas comment ils y parvenaient», explique d'entrée de jeu le stagiaire post-doctoral Mauro Cos-

ta-Mattioli qui, en collaboration avec son collègue Rodney Colina, a découvert dans le laboratoire du Dr Nahum Sosenberg le mécanisme par lequel les virus provoquent la libération d'interféron.

Dans la dernière édition de la revue *Nature*, l'équipe de biochimistes explique que les virus qui infectent les cellules de l'organisme inactivent les protéines synthétisées par deux gènes (4E-BP1 et 4E-BP2) qui répriment la production d'interféron. «En levant ce frein, ils permettent la production d'interféron qui interfère avec la reproduction et la multiplication des virus». Néanmoins, la quantité d'interféron synthétisée dans ces circonstances n'est sou-

vent pas suffisante pour éliminer les envahisseurs (virus) qui parviennent à se reproduire tant bien que mal, jusqu'à gagner la bataille.

Lorsque les trois chercheurs ont supprimé les deux gènes chez des souris, celles-ci sont devenues résistantes aux infections virales. «La production d'interféron était devenue tellement énorme chez ces souris que cette protéine antivirale gagnait finalement sur les virus qui n'arrivaient plus à se reproduire et à se multiplier. Car en plus de bloquer la reproduction des virus, l'interféron induit la production d'autres molécules antivirales qui lutteront aussi contre les virus et provoqueront un état antiviral dans les cellules», souligne le biochimiste.

«En laboratoire, si vous infectez des cellules avec des virus lytiques — létaux —, la plupart du temps, ce sont les virus qui gagnent et qui tuent les cellules, vraisemblablement parce que la production d'interféron est insuffisante», rappelle Mauro Costa-Mattioli. Les deux molécules synthétisées par les gènes supprimeurs de la production d'interféron sont des cibles que nous tenterons de viser. Nous pensons qu'en inactivant ou en éliminant ces deux protéines qui sont des freins à la production d'interféron, les cellules arriveront à produire beaucoup plus d'interféron qui les rendront résistantes aux infections virales.»

Les chercheurs explorent ac-

tuellement les stratégies qui permettraient de bloquer ces protéines ou de les éliminer. «Toutes les stratégies qui permettront de résister aux infections virales, autant celles bloquant ces protéines que celles les éliminant, seront retenues», affirme le scientifique qui voit dans cette découverte une piste prometteuse pour contrer la prochaine pandémie qui nous guette. Et ce, peu importe la nature du virus que celle-ci véhiculera car, en laboratoire, l'élimination des deux freins à la production d'interféron a permis de tuer les souches virales les plus diverses.

Le Devoir

Les villes veulent revenir à l'incinération des déchets

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le monde municipal québécois veut rouvrir un vieux débat, soit celui de l'incinération des déchets «ultimes», une technique que les maires reverdisent en y voyant une «valorisation» ou une sorte de valeur ajoutée environnementale si on en tire de l'énergie et une réduction des gaz à effet de serre.

C'est ce qu'a réclamé hier le monde municipal avec une rare unanimité en proposant un «ajustement» de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Cette proposition a été faite dans le cadre de la commission parlementaire sur l'avenir de la gestion des matières résiduelles qui se tient en ce moment.

L'ajustement proposé permettrait, selon les maires, de réduire jusqu'à 7 % les émissions québécoises de GES.

Les changements suggérés à la politique de gestion des déchets sont décrits dans un communiqué conjoint signé hier par la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, la Communauté métropolitaine de Québec et l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles.

Les maires demandent un «programme national de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes», qui financerait principalement les usines de compostage de déchets organiques et les incinérateurs de déchets ultimes, soit ceux qu'on ne peut ni composer ni recycler.

Les entreprises seraient aussi mises à contribution puisqu'elles devraient payer 100 % de la facture de la récupération, du recyclage et de l'élimination des déchets ultimes selon leur part respective. Présentement, les entreprises paient 50 % de cette facture.

Cet «ajustement» de la politique de gestion des déchets ouvrirait la porte à l'incinération, un débat qui a été clos il y a quelques années lorsque les municipalités de la région de Montréal s'étaient associées pour mettre en place un important incinérateur qui aurait été géré par le secteur privé avec un contrat de service. L'idée a été combattue féroce-ment par le milieu environnemental, qui a allégué tout au long de ce débat que les incinérateurs, quel que soit leur mode, finissent par polluer énormément autour d'eux. Montréal a d'ailleurs fermé son vieil incinérateur dans le quartier Rosemont pour cette raison.

La CMM entend remettre ce dossier à l'honneur avec un sondage qui favoriserait massivement le retour à l'incinération, a appris *Le Devoir* de source bien informée.

Le Devoir

Pluies acides

Nature Québec demande aux gouvernements d'agir

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Nature Québec estime que le Canada et le Québec doivent étoffer leur politique de lutte contre les pluies acides en ajustant leurs normes sur l'anhydride sulfureux aux nouveaux besoins de protection des écosystèmes aquatiques et terrestres et aussi en se dotant cette fois tous les deux d'objectifs de réduction des oxydes d'azote (NOx).

Selon Christian Simard, coordonnateur de Nature Québec qui réagissait au bilan publié hier par *Le Devoir* sur les impacts des NOx sur les lacs québécois, adopter des objectifs nationaux de réduction des oxydes d'azote améliorerait aussi l'efficacité du plan québécois de lutte contre les cyanobactéries.

Un plan de réduction fédéral-provincial des NOx, note le porte-parole environnemental, ferait d'une pierre deux coups car il permettrait de réduire la contribution de toutes les provinces aux pluies acides et, du même coup, la charge atmosphérique de nutriments qui contribuent à la prolifération des plantes aquatiques et des algues bleues dans les lacs.

Le Devoir

Soigner dans l'incompréhension

Des formes subtiles de racisme gênent la qualité des soins prodigués aux minorités visibles

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Le temps est venu pour les hôpitaux de faire leur mea culpa. À trop vouloir être politiquement correct en instaurant une unité de soins valable pour tous, le monde médical passe à côté de points cruciaux qui peuvent, non seulement faire écran, mais carrément nuire à la qualité même de l'acte médical. Une attitude qui s'apparente à une forme subtile mais réelle de racisme, conclut un imposant groupe d'experts.

Ce n'est pas la première fois que la sonnette d'alarme est tirée. En décembre dernier, un rapport du coroner Jacques Ramsay avait mis en relief le côté le plus sombre de la relation clinique transculturelle. Au Québec, il avait montré qu'au moins quatre immigrants nouvellement arrivés ont payé de leur vie le fait de ne pas avoir été bien compris. Cela lui avait fait conclure que «vouloir imposer une peinture unique» ne pouvait que «dénaturer l'acte même de soigner».

Publiées hier, les conclusions du premier Congrès de santé transculturelle organisé l'été dernier par l'Hôpital de Montréal pour enfants (HME) vont plus loin encore en décriant les mécanismes subtils qui mènent à la discrimination, que celle-ci soit affirmée ou non. «Les barrières sont érigées par nos codes professionnels et nos façons de faire que nous croyons universelles, mais qui, en fait, peuvent être parfaitement ethnocentriques», explique Marie Serdynska, qui a coprésidé ce congrès réunissant plus de 200 experts québécois et canadiens.

En fait, il apparaît que la plupart des interventions, même les plus courantes, sont teintées de biais discriminatoires du seul fait qu'elles visent un modèle unique. Or, lorsque des facteurs culturels comme les croyances ou l'environnement socioculturel ne sont pas pris en compte, les interventions sont généralement moins efficaces. «Même dans la pratique quotidienne, des gestes ju-

gés anodins peuvent prendre une connotation tout autre dans le regard de l'autre», confirme celle qui coordonne les services de multiculturalisme de l'HME.

Ce phénomène, appelé «sécurité culturelle», dépend beaucoup de l'aptitude du personnel soignant à pratiquer ou non l'écoute active. «Que cela plaise ou non, il faut souvent plus de temps et d'énergie pour une rencontre clinique transculturelle en raison de la langue, mais aussi de nos connaissances limitées de l'autre», note Mme Serdynska. Mais le temps manque souvent, la négociation entourant les soins reste généralement à sens unique pour les personnes issues des communautés culturelles.

Le personnel soignant doit aussi apprendre à doser différemment ses interventions. «En tant que soignant, nous sommes investis d'un certain pouvoir, d'une autorité, qui peut rassurer mais aussi museler. À plus forte raison quand des préjugés culturels interfèrent, même si cela se fait à notre insu», précise Mme Serdynska. Le cas échéant, le soignant doit apprendre à sortir de sa zone de confort pour tenir compte de facteurs sociaux et culturels bien différents de ceux auxquels il est habitué.

Autrement, ce sont les patients qui en font les frais, poursuit Marie Serdynska. «La littérature médicale montre que même de petites incompréhensions langagières ou culturelles peuvent mener à des erreurs diagnostiques ou thérapeutiques qui peuvent s'avérer graves, voire fatales.»

Pour toutes ces raisons, il paraît clair à ce groupe d'experts qu'il est temps d'ajouter à la formation générale de base du personnel soignant des éléments de compétence culturelle, mais aussi de sensibilisation au racisme. Il faut enfin arrêter d'avoir peur d'entreprendre des collectes visant une ethnologie donnée par crainte de la stigmatisation. À cet effet, la création d'un réseau national de recherche en santé multiculturelle paraît essentiel, conclut ce rapport.

Le Devoir

EN BREF

Un timbre pour ceux qui oublient

Les personnes atteintes d'Alzheimer n'ont plus besoin de penser à prendre leur comprimé et de l'avaler. Un simple timbre appliqué sur le dos, la poitrine ou le bras libère lentement et continuellement pendant 24 heures le médicament à travers la peau. En l'occurrence, l'Exelon, composé d'inhibiteurs de la cholinestérase, qui ralentissent l'évolution de la maladie d'Alzheimer en préservant la mémoire, la capacité

d'accomplir des tâches quotidiennes, voire le fonctionnement général. Qui plus est, le timbre cutané Exelon permet de maintenir la dose thérapeutique recherchée plus longtemps tout en provoquant trois fois moins de nausées et de vomissements que les comprimés. Sachant que 50 % des patients cessent leur traitement parce qu'ils oublient de prendre leurs comprimés, ont du mal à les avaler ou souffrent trop des effets secondaires, on ne peut que saluer l'approbation de cette nouvelle option thérapeutique. — *Le Devoir*

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
A V O C A T

Vieux-Montréal

514.861.0469

Grosses lunettes carrées.



Venez les voir, ainsi que plein d'autres styles branchés lors des 30 jours de

I.a. Eyeworks

(au 15 mars 2008)

Bon! Cake à tasses (cupcakes!) lors d'un 4 à 5 ce vendredi et samedi en présence de la sympathique Katie O. de Los Angeles. Questionnez-la au sujet des montures I.a. Eyeworks, Hillary et Obama.

Seulement au:
4012 Saint-Denis, coin Duluth
514-844-1919

GEORGES LAOUN OPTICIEN



Quand on a trois chances de réussir sa vie et ses amours! Une comédie romantique avec Vincent Perez, Michèle Laroque et Audrey Tautou.

TV5
WWW.TV5.CA

ÉPOUSE-MOI

CE SOIR 20h

ÉDITORIAL

Des consensus possibles

Le Tout-Ottawa politique bruit de rumeurs à propos du déclenchement imminent d'élections. Ne manque que la chute du gouvernement Harper, qui pourrait survenir au début du mois de mars, lors du débat sur le budget. Un scrutin aurait lieu alors à la mi-avril. Mais posons la question: des élections sont-elles vraiment nécessaires?

Celui qui désire le plus ardemment des élections à ce moment-ci serait Stephen Harper. Ce serait, croit-il, le bon moment avant d'être plongé dans la récession qui menace le pays. Pourtant, son comportement comme premier ministre démontre qu'il est possible de trouver avec l'opposition les compromis nécessaires pour gouverner. Même sur des questions aussi délicates et complexes que le dossier de l'Afghanistan, où un compromis entre conservateurs et libéraux est maintenant à portée de main.

Voilà quelques heures à peine, un tel compromis apparaissait impossible. Entêté, Stephen Harper faisait de la prolongation de la mission militaire canadienne dans ce pays une question de confiance à l'endroit de son gouvernement. Hier, il accueillait avec une satisfaction à peine déguisée une motion du Parti libéral à ce propos, y voyant d'emblée un terrain d'entente possible entre les deux partis.

Stephen Harper n'en est pas à son premier revirement impromptu. La semaine dernière, il acceptait de mettre en œuvre immédiatement son programme d'un milliard de dollars destiné à soutenir les industries manufacturière et forestière, renonçant à lier son adoption à celle du prochain budget. Il venait de comprendre que jouer avec l'avenir de milliers de travailleurs pourrait lui en coûter sur le plan électoral. Idem pour l'Afghanistan. Faire de la poursuite de la mission militaire dans ce pays une question de confiance était une stratégie tout aussi risquée. Les électeurs pouvaient mal réagir en le voyant chercher à se faire du capital politique sur le dos de jeunes soldats allant y risquer leur vie.

Soulagement, donc, pour le premier ministre, qui doit maintenant faire un compromis à la hauteur de celui fait par les libéraux de Stéphane Dion. Ces derniers ne réclament plus la fin de la mission de combat en février 2009 dans la province de Kandahar qui leur tenait lieu de politique depuis des mois. Les soldats canadiens pourraient être déployés à Kandahar jusqu'en juillet 2011 avec un mandat de sécurité, de reconstruction et d'entraînement des soldats afghans. Ceux-ci ne seraient plus sur la ligne de feu des missions de contre-insurrection, mais rien dans la motion libérale n'interdirait qu'ils participent à des combats. Stephen Harper ne s'est pas trompé en disant que maintenant les libéraux sont pour la poursuite de la mission militaire en Afghanistan.

Que le Parti libéral et le Parti conservateur voguent ainsi vers un compromis, qui gardera le Canada en Afghanistan pour encore trois ans, était inévitable. Cette question est complexe et, comme partis de pouvoir, ils ne peuvent la traiter de la façon dont le fait le NPD, qui milite pour un retrait des troupes immédiat. Ils savent que le Canada est lié par le traité de l'OTAN et qu'il ne peut se dégager de ses obligations de façon unilatérale. Ils savent aussi que demander aux électeurs de trancher ne donnerait pas de réponse claire en élisant un gouvernement majoritaire.

S'il devait y avoir des élections demain, comme cela est bien possible, le résultat le plus probable serait un autre gouvernement minoritaire. Libéral ou conservateur? Cela, personne ne le sait. Ce qui est certain, c'est que s'ils ne s'entendent pas maintenant sur l'Afghanistan, ils devront le faire au lendemain d'élections qui ne changeront rien à cet égard. Mieux vaut donc chercher un compromis aujourd'hui... quitte à faire la preuve par l'absurde que le gouvernement minoritaire actuel peut fonctionner malgré les difficultés inhérentes à cette situation et que, non, des élections ne sont pas vraiment nécessaires. Du moins pas à ce moment-ci.

bdescoteaux@ledevoir.com

Lotomertà

L'ironie — appelons cela ainsi — veut que sur le site Internet de Loto-Québec, hier encore, il était tout à fait impossible de trouver ces dizaines de rapports d'incidents qui font état de deux suicides, six tentatives de suicide et huit aveux concernant une intention d'en finir avec la vie. Pour les obtenir, il faut en faire la demande officielle.

L'ironie — mais est-ce bien de cela qu'il s'agit? — veut donc que, sur le même site, il était en revanche très facile d'accéder, dans une section destinée à la presse, à une liste des dernières mises au point publiées par la société d'Etat lorsqu'elle a cru nécessaire de rectifier des propos ou des faits diffusés par les médias. Un de ces rectificatifs concerne le nombre de suicides survenus dans ses casinos.

Attaqué sur son présumé silence, l'organisme répliquait au printemps dernier en avançant ce qu'il prétend être «les faits», soit qu'il «y a une croyance dans la population à l'effet qu'il y a des suicides dans nos casinos, mais en réalité, il n'y en a pas. Cette affirmation ne repose sur aucun fait».

Aucun fait? Et pour cause! Il a fallu la ténacité d'un homme que l'on sait déterminé — le militant Bill Clennett — et la sanction des tribunaux pour qu'on lève le voile sur une portion de ces faits: des dizaines de rapports détenus par la société d'Etat portant sur de graves incidents survenus au sein de deux casinos (Montréal et Gatineau) entre 1999 et 2007. Loto-Québec a beau dire qu'elle peut «relativiser sans minimiser», elle avance une équation incomplète et odieuse en opposant deux incidents sur un lot de dizaines de millions de visites annuelles au sein de ses maisons de jeu.

Elle pratique honteusement l'art de la dissimulation; on sait, comme le rappelle froidement le Bureau du coroner, que les suicides liés au jeu semblent en hausse au Québec. Tristement, on sait aussi que, chez les joueurs pathologiques, les tendances suicidaires sont plus élevées que dans la population en général. Et tout le monde devine, mais Loto-Québec semble l'occulter, que la douleur d'un joueur ne s'exprime pas nécessairement de manière fatale dans l'enceinte du casino, mais peut-être ailleurs.

En fait, et voilà la pire omertà servie par la société d'Etat, la somme des incidents survenus tant au Casino de Montréal qu'à celui du Lac-Leamy s'interprète surtout qualitativement que de détresse derrière la dépendance aux vendeurs d'illusions!

La persistance de M. Clennett et celle de ses avocats permettent aujourd'hui de comprendre que la transparence n'est pas innée en certains hauts lieux de la loterie. Les efforts de Loto-Québec en matière de prévention sont pourtant plus visibles que jamais — à preuve: ses campagnes publicitaires. Il en faudra plus toutefois pour convaincre une population déjà prompte à éconduire le moindre projet d'installation d'un nouveau casino que l'action «responsable» de la société d'Etat est spontanée et franche.

machouinard@ledevoir.com



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND



L E T T R E S

L'Afghanistan, ce n'est pas mon pays, c'est la guerre

Pendant que nos politiciens jouent au chat et à la souris, on dresse le bilan provisoire de la mission des militaires canadiens de Val-Carlier en Afghanistan. En plus des morts et des blessés, il faut ajouter tous ceux qui souffrent ou souffriront d'un choc post-traumatique (17 % du contingent, selon les estimations de l'armée elle-même, soit environ 400 personnes). À ce triste bilan, il ne faut pas oublier d'ajouter les membres des familles de tous les militaires qui ont vécu et qui vivent encore dans l'angoisse, au jour le jour, sans savoir de quoi demain sera fait. Quand vous faites partie de ces familles, soutenez-vous les troupes? Bien sûr, et à 100 %! Êtes-vous contre ce genre de mission? Bien sûr, à 100 %!

Les politiciens pourront discuter et débattre du bien-fondé d'une guerre pour établir une démocratie à la mode occidentale à des milliers de kilomètres d'ici mais ils ne pourront jamais me convaincre qu'il faut mettre dans la balance la vie et la tranquillité de plusieurs milliers de personnes pour y arriver. D'ailleurs, ce ne sont pas les questions sans réponses qui manquent dans cette aventure.

Pourquoi non en Irak et oui en Afghanistan? Pourquoi a-t-on dépensé des milliards (sans consultation publique) en équipements et en armes et pourquoi y a-t-il encore des notes qui meurent à moins d'un kilomètre d'une base où se trouvent 12 000 soldats? À quoi cela sert-il d'avoir autant de politiciens, de journalistes, d'experts et d'amuseurs publics qui vont passer quelques jours sur place et reviennent comme des m'as-tu-vu? Où sont

les ONG et que font-elles? Où a-t-on trouvé les enseignants pour les six millions d'écoliers qui sont retournés en classe? Distribuer des bonbons et des crayons, cela ne vous rappelle-t-il pas quelque chose? La glorification de la présence canadienne en Afghanistan au Musée de la guerre à Ottawa n'est-elle pas indécente? Comment peut-on en même temps faire la guerre dans un pays et aider la population, puis s'étonner qu'on dise: «Canada, go home»? La solution à long terme imaginée par nos politiciens? Remplacer l'armée d'occupation étrangère par l'armée nationale... Une démocratie contrôlée par l'armée, soit la loi des mesures de guerre à perpétuité.

Comme disait le poète: «Oh! Barbara, quelle connerie, la guerre!»

Thomas Déry

Père de militaire
Saint-Lambert, le 11 février 2008

Pont, prison et béton

Voilà venu le temps des grands travaux. Le Québec se transformera sous peu en véritable chantier de construction. Travaux herculéens, diront certains. Adieu l'immobilisme, place à l'action. Du concret, s'il vous plaît. Ainsi, quatre belles prisons (alors que le taux de criminalité est en baisse depuis plusieurs années!) sont dans les cartons, et le réseau routier devrait se métamorphoser en un immense chantier bien à la vue des électeurs, qui constateront que leurs impôts font du chemin. Un chemin qui mène directement dans les grosses poches des marchands de béton et leurs joyeux actionnaires, au détriment des

coffres de plus en plus vides des programmes sociaux de tout type.

Et d'où viendra tout cet argent «neuf» alors que Jean Charest et ses coreligionnaires viennent purement et simplement d'amputer des impôts d'un milliard pour les redistribuer surtout aux nantis? Viendra un jour pas si lointain où nous aurons à choisir entre l'érection d'un pont et la préservation d'un système de «soins» de santé accessible à tout le monde.

Les prochaines élections, tant fédérales que provinciales, scelleront cet enjeu crucial pour les futures générations. Aux citoyens de rester éveillés et de ne pas se laisser bernier par le discours ambiant.

Gaëtan Fontaine

Montréal, le 11 février 2008

Jean Anouilh au Québec en 1946

Le Devoir de la fin de semaine des 9 et 10 février nous présente l'entrée de Jean Anouilh dans la prestigieuse collection La Pléiade. On nous dit qu'Anouilh est joué en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aux États-Unis. On oublie qu'il a été joué par les Compagnons de Saint-Laurent du père Legault. En 1946, on retrouve Jean Gascon et Thérèse Cadorette dans *Antigone*. Au cours de ces années, on joue aussi *Le Bal des voleurs* avec de jeunes acteurs qui pétillent d'ardeur et de génie, les Jean Coutu, Jean-Louis Roux et les autres. Mais il ne faut pas parler de cela. C'était au temps de la Grande Noirceur.

Paul-Émile Roy

Lorraine, le 11 février 2008

LIBRE OPINION

Où sont les défenseurs de la liberté d'expression?

FRANÇOIS BUGINGO
ROBERT MÉNARD

Respectivement président et secrétaire général de Reporters sans frontières Canada

Sans être adeptes de l'autoflagellation, il nous faut dire les choses telles qu'elles sont: les journalistes, et généralement tous ceux qui souhaitent s'exprimer librement, ont du souci à se faire. Ils ne sont plus seulement menacés par des dictateurs, despotes et autres potentats de tout poil, ils sont aussi, malheureusement, insuffisamment défendus dans le monde. Pourtant, ils en auraient bien besoin, d'être défendus. Au moins 86 professionnels des médias tués en 2007, près de 900 arrêtés, plus de 1500 agressés ou menacés... Les chiffres sont accablants.

Si aucun dirigeant européen ou nord-américain ne rechigne à hausser le ton envers des pays en développement, peu stratégiques, la donne est différente lorsque les interlocuteurs se nomment Vladimir Poutine ou Hu Jintao. Les chefs d'Etat rangent alors leur robe d'avocat pour se transformer en représentants de commerce. Les échanges économiques avec la Chine et la Russie sont tels que la question des droits de la personne est rarement mise sur la table.

Ou alors, c'est à la dérochée, avec d'innies précautions, entre la poire et le fromage. Les colères — feintes ou réelles — des dirigeants chinois et russe ont suffi à amadouer les plus récalcitrants. Qui ose encore parler du dalaï-lama au président chinois ou souligner les mérites démocratiques de Taïwan en sa présence? Angela Merkel et Stephen Harper. Mais ils sont bien seuls. Qui a l'aplomb nécessaire pour soutenir le regard glaçant du président russe à l'heure de parler de la situation en Tchétchénie ou de la vingtaine d'as-

sassinats de journalistes commis pendant ses deux mandats?

Et puis, les dirigeants des pays démocratiques n'ont pas envie de se mettre à dos leurs propres entreprises, pour lesquelles le temps passé sur ces questions ne fait que retarder la signature de nouveaux contrats. Le premier ministre du Canada, encore lui, a essayé les critiques acerbes des milieux d'affaires canadiens après avoir octroyé au dalaï-lama la citoyenneté d'honneur du Canada en 2006.

Nicolas Sarkozy a eu le mérite d'intervenir directement pour faire libérer des reporters et des cyberdissidents emprisonnés en Tunisie, au Tchad et au Vietnam. En revanche, les journalistes russes et chinois n'ont pas reçu le même soutien. Et si l'Arche de Zoé s'était échouée à Grozny plutôt qu'à Abéché, qu'aurait fait le chef de l'Etat français pour libérer les trois journalistes pris au piège de ce fiasco humanitaire?

Lorsqu'elle est démunie, l'Union européenne menace de sévir. Seulement, les tyrans ne sont pas des écoliers pris en flagrant délit de triche, qu'une gronderie suffit à faire rentrer dans le rang. Gel de leurs avoirs à l'étranger, interdiction de visas et de déplacements dans les Etats membres, contrôle des exportations, réduction des relations diplomatiques: les sanctions les plus lourdes n'ont fait fléchir ni le tout-puissant dirigeant de l'Ouzbékistan, Islam Karimov, ni l'inamovible président zimbabwéen, Robert Mugabe. Les rares journalistes indépendants de ces deux pays ne comptent plus sur l'aide de qui que ce soit depuis bien longtemps. Un autre exemple? L'embargo sur les ventes d'armes à la Chine est en vigueur depuis... 1989. Y a-t-il fait reculer les violations des droits de la personne? On connaît la réponse.

La duplicité de certains «défenseurs offi-

ciels» des droits de la personne cause un grand tort aux victimes. À ce jeu-là, les Nations unies remportent la palme. Haut la main. Pendant que, à New York, le Conseil de sécurité adopte une résolution énergique pour tenter de juguler la litanie macabre des violences commises envers les journalistes, à Genève, le Conseil des droits de l'homme fait preuve de la même énergie pour affranchir de toute condamnation les responsables de ces violences. En 2007, les mandats des rapporteurs spéciaux — des experts indépendants chargés d'observer la situation des droits de la personne — en Biélorussie et à Cuba n'ont pas été renouvelés par le Conseil. En 2008, ce sera au tour du Soudan, de la Somalie et de la République démocratique du Congo de renvoyer chez eux, d'un revers de main, ces témoins embarrassants.

À six mois de l'ouverture des Jeux olympiques, à Pékin, on aurait pu s'attendre à une mobilisation de la communauté internationale. Nos vieilles démocraties auraient pu prendre au sérieux la charte olympique qui prône la «compréhension mutuelle, le fair-play, la solidarité» et rappelle que «la pratique du sport est un droit de l'homme». Pour une fois, on aurait pu demander des comptes aux dirigeants chinois qui, lors de l'attribution des JO, en 2001, avaient promis que cela contribuerait au «développement des droits de l'homme». Pour l'instant, il n'en est rien.

Comme les autres organisations non gouvernementales, nous nous battons contre les régimes autoritaires pour qu'ils cessent de bafouer en toute impunité les libertés de leurs citoyens. Aujourd'hui, nous devons de plus bousculer les Etats démocratiques et les grandes institutions internationales afin qu'ils défendent ces libertés partout dans le monde. Autant le dire: nous nous sentons parfois bien seuls.

IDÉES



Pauline Marois: «Peut-on réussir en ne parlant que le français? Bien sûr! Mais ajoute-t-on aux chances de nos enfants en leur offrant d'apprendre correctement une deuxième et une troisième langues? Certainement! Et c'est ce que je veux pour les enfants du Québec, pour qu'ils puissent aller aussi loin que leurs rêves les porteront.»

Non à un Québec bilingue

PAULINE MAROIS
Chef du Parti québécois

Avant que des propos plus excessifs ou plus incohérents soient encore dits ou écrits, j'aimerais remettre les pendules à l'heure en ce qui concerne mes propos sur l'apprentissage intensif de l'anglais. Car loin de moi l'idée de faire du Québec un État bilingue!

Il faut faire la différence entre le bilinguisme d'une personne et celui d'une société et de ses institutions. Je suis et serai toujours farouchement pour qu'on vive et travaille en français au Québec.

J'assiste à une levée de boucliers de personnes qui confondent les chances égales avec les luttes que nous avons dû mener et que nous devons continuer de mener pour protéger notre existence comme francophones au cœur de l'Amérique. Il y a confusion des genres.

Le Québec doit renforcer les critères d'application de la loi 101, intensifier la protection de notre langue, garantir sa visibilité et s'assurer d'un meilleur apprentissage du français tant pour ceux qui arrivent ici que pour nos propres enfants. C'est un projet de loi qui va exactement dans ce sens que j'ai déposé à l'Assemblée nationale. Car là sont notre premier défi et notre vraie lutte!

En fait, qu'ai-je dit en parlant de l'apprentissage

intensif de l'anglais? Deux choses.

D'abord — et on semble l'oublier — que nos enfants parlent, écrivent et lisent leur langue maternelle avec plus de rigueur.

Comment? En faisant en sorte que de la première à la quatrième année, ce soit le français qu'ils apprennent, et le français seulement, pour que, avant de savoir les mots d'une autre langue, ils soient capables d'écrire, de lire, d'épeler la leur.

Voilà ce que j'ai d'abord dit.

Anglais intensif

J'ai aussi dit que, à l'époque où nous vivons, dans la réalité dans laquelle nous plonge la mondialisation, je souhaitais que le monde s'ouvre à tous les enfants du Québec et qu'il n'y ait pas de limite à leurs aspirations. La méconnaissance d'une langue est souvent une barrière importante.

C'est pourquoi j'ai proposé qu'à compter de la cinquième ou de la sixième année (du primaire), tous les enfants aient la possibilité d'apprendre l'anglais de manière intensive. Pas seulement une certaine élite, pas seulement ceux qui vivent dans les milieux urbains: tous les enfants du Québec. Parce qu'aujourd'hui, nous sommes à un clic de souris du monde et devons inscrire la réussite de nos enfants et celle de notre société dans cette réalité. Et je ne propose pas de modèle uniforme.

Des initiatives heureuses

Actuellement, dans de nombreuses écoles à

travers le Québec, de telles initiatives existent, et souvent depuis longtemps, la plupart du temps, d'ailleurs, à la demande des parents. Comment cela se passe-t-il?

Très souvent, dans certains cas, dès la quatrième année, les enfants étudient toutes les matières de leur programme scolaire au cours du premier semestre. Au deuxième semestre, ils se livrent uniquement à des activités d'apprentissage en anglais.

Dans d'autres cas, l'apprentissage des matières du programme scolaire se fait le matin et l'anglais intensif l'après-midi. L'exemple des cours d'histoire était-il un bon exemple? Pas du tout! J'en conviens. Il est vrai que, pour que les matières essentielles soient bien assimilées, elles doivent être bien comprises.

Mais sur le fond des choses, la réalité reste la même.

Au Lac-Saint-Jean, à la commission scolaire du même nom, le programme d'anglais intensif existe depuis 13 ans. Aujourd'hui, 17 des 21 écoles primaires y participent. Dans la majorité des écoles, le programme est ouvert en sixième année. Quelques écoles le donnent en cinquième année. La région du Lac-Saint-Jean est-elle devenue bilingue?

Peut-on réussir en ne parlant que le français? Bien sûr! Mais ajoute-t-on aux chances de nos enfants en leur offrant d'apprendre correctement une deuxième et une troisième langues? Certainement! Et c'est ce que je veux pour les enfants du Québec, pour qu'ils puissent aller aussi loin que leurs rêves les porteront.

Une vigie pour éviter le naufrage de l'enseignement du français

SUZANNE-G. CHARTRAND
Université Laval

ÉRICK FALARDEAU
Université Laval

CAROLE FISHER
UQAC

NOËLLE SORIN
UQTR

Membres du conseil d'administration
de l'Association internationale pour la recherche
en didactique du français (AIRDF)

Dans son éditorial du 8 février, Marie-Andrée Chouinard saluait le «coup de barre» de la ministre de l'Éducation mais signalait qu'il y manquait l'essentiel: une sentinelle. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec elle: il faut absolument que la ministre mette en place un comité permanent qui veillera à ce que son plan d'action réussisse à améliorer l'enseignement et l'apprentissage du français à court et, surtout, à long terme.

Le comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture, dont le travail est à l'origine de ce plan d'action, conclut son rapport sur une recommandation stratégique en ce sens qu'elle soutient toutes les autres. Il demande «la création d'un or-

ganisme permanent qui aura comme mandat à court et à moyen terme d'assurer le suivi des recommandations du comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture et, à plus long terme, de veiller à ce que soit assurée la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage du français au Québec».

Sans la mise en place d'un tel comité permanent, «l'ensemble de ces mesures ne peut permettre d'améliorer véritablement la situation». Il précise que ce comité devrait être présidé par une personne n'appartenant pas à la fonction publique et de sept membres: des enseignants du primaire et du secondaire, des conseillers pédagogiques — spécialisés en français — ainsi que des didacticiens du français (spécialistes universitaires de l'enseignement-apprentissage du français en situation scolaire).

Comme didacticiens du français ayant œuvré depuis plusieurs décennies dans l'enseignement du français au Québec, au primaire, au secondaire, au collégial, puis à l'université, nous avons vu défiler plusieurs plans d'action, lu ou rédigé plusieurs mémoires ou avis sur la nécessité de son amélioration. Avec l'effet que nous connaissons tous: des révélations-chocs dans les médias tous les trois ou quatre ans, des cris de vierges offensées de tous les défenseurs de la langue française «âme de la nation», des réactions épidermiques des principaux acteurs. Mais de véritables progrès, point.

Il est plus que temps que des gens reconnus par leurs pairs pour leur compétence profes-

sionnelle et leur liberté intellectuelle puissent mener ce travail de vigie, indépendamment du ministère de l'Éducation, ce qui ne veut pas dire contre lui ou sans lui. Sinon, les mesures de la ministre, souvent pertinentes et audacieuses, risquent d'être vite oubliées. Car, ne nous méprenons pas, elles exigent un réel coup de barre de la part des élèves, des parents, des médias, des enseignants et de leurs organisations, des directions des écoles, des commissions scolaires et des universités ainsi que du ministère lui-même.

Faut-il rappeler que depuis 40 ans, c'est le ministère de l'Éducation qui est le premier responsable et le maître d'œuvre de l'enseignement du français au Québec, imposant ses programmes de formation des maîtres, ses programmes d'études du préscolaire au collégial, ses sanctions d'études primaires, secondaires et collégiales, adoptant les manuels de français et les ouvrages de référence sur la langue utilisés en classe? Il fait donc partie du problème, pas seulement de la solution.

Certes, individuellement et collectivement, nous devons faire des efforts pour améliorer substantiellement l'enseignement du français au Québec, mais, ce qui est certain, c'est qu'il faut plus que la bonne volonté des uns et des autres; il faut une véritable volonté politique. C'est ce que montrerait la ministre en mettant sur pied un comité permanent destiné à assurer le suivi de ce courageux plan d'action.

Réplique de Jacques Parizeau

L'interminable débat

JACQUES PARIZEAU

Ancien premier ministre du Québec

L'éditorialiste du *Devoir* qui, le 7 février, a écrit «*Les craintes de Monsieur*» revient une fois de plus sur l'opposition qu'il y aurait entre la poursuite de l'objectif de rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec et l'intervention de considérations plus larges: l'orientation de certaines décisions en fonction d'un intérêt public plus ou moins bien compris.

C'est un vieux débat et, après 40 ans, on aurait le goût de dire [que c'est] un faux débat puisque chacun peut choisir dans une banque de données de mieux en mieux fournies les «cas», les «exemples» qui font son affaire.

Cette fois-ci, l'exemple choisi, c'est Provigo. Voici le texte: «[...] car il est loin d'avoir été démontré qu'une intervention télécommandée par le pouvoir public a les bénéfices escomptés sur le développement économique. Dans bien des cas, de telles interventions par le pouvoir public se sont révélées coûteuses pour les déposants, sans apporter quelque avantage que ce soit à long terme. L'achat de Provigo par la Caisse en est un bel exemple.»

Provigo n'a pas été achetée par la Caisse. Elle a été créée par la Caisse. Le premier président de la Caisse, Claude Prieur, a acheté un bloc d'actions (de 30 % si ma mémoire ne me trompe pas) dans deux chaînes d'alimentation (une possédée par la famille Turmel, dans les Cantons-de-l'Est, et une autre dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean, créée, si je ne m'abuse, par un M. Lamontagne) et dans un grossiste à Montréal, Couvrette et Provost. Il les a ensuite poussés à la fusion qui a été l'embryon de Provigo. Je peux assurer que le gouvernement du Québec n'avait pas la moindre idée de ce qui se tramait, au moins pendant la phase préliminaire.

Beaucoup plus tard, Loblaw (la famille Weston) a offert un montant tel pour les actions de Provigo que les actionnaires (y compris la Caisse) ont décidé de vendre et ont gagné beaucoup d'argent.

Provigo achetait quantité de produits agricoles au Québec. Pour protéger les producteurs agricoles, on obtint de Loblaw la promesse de révéler chaque année la valeur des produits agricoles achetés au Québec. Ce n'était pas grand-chose, et je ne sais pas si cela se fait toujours. En tout cas, Provigo ne me paraît pas un très bon exemple de ce que l'éditorialiste veut démontrer.

Dans la cour de Domtar

Comme exemple d'intervention massive de l'État dans les affaires de la Caisse, je lui suggérerais plutôt celui de Domtar, postérieur à celui de Provigo. La succession venait de s'ouvrir à la présidence de Domtar, entreprise qui, à cette époque, employait à peu près 10 000 personnes au Québec. Deux candidats étaient en lice, tous deux élevés dans le sérail, l'un francophone, l'autre anglophone.

Objectivement, l'anglophone était le meilleur mais, compte tenu de l'atmosphère qui régnait à cette époque (les indépendantistes au pouvoir), ce dernier crut améliorer ses chances en s'engageant, dans sa présentation au conseil d'administration, à ne plus investir au Québec. La Caisse, comme actionnaire, a un représentant au conseil. Celui-ci téléphone au président de la Caisse, qui téléphone au premier ministre, qui téléphone au ministre des Finances et lui demande d'acheter le contrôle de Domtar.

La SGF et la Caisse vont ensemble atteindre l'objectif demandé. Le conseil d'administration est, le plus légalement du monde, mis à la porte (sauf le représentant de la Caisse), l'anglophone est confirmé dans sa présidence après avoir fait amende honorable et, dans les deux ans qui vont suivre, Domtar ouvrira des chantiers d'une valeur d'un peu moins de deux milliards de dollars (construction à Windsor de la plus grande usine de papiers fins au Canada et modernisation de deux usines au Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Il s'agit là d'un exemple d'intervention qui ne correspond pas à ce que la rectitude politique réclame aujourd'hui. Alors, passons.

On peut en trouver d'autres qui correspondraient mieux à ce que l'éditorialiste veut démontrer. L'achat de Vidéotron par Quebecor et la Caisse en est un dont les répercussions sur la rentabilité de la Caisse ont ouvert la porte et servi de prétexte à une profonde transformation de l'institution. À la même époque, une aventure dans la mode a eu une portée médiatique hors de toute proportion avec l'événement lui-même.

Tout récemment, la Caisse a réalisé une vaste opération qui correspond exactement à la mission dans laquelle d'aucuns voudraient la voir confinée, c'est-à-dire la préoccupation exclusive du rendement pour le bien des déposants et sans interférence de considérations d'intérêt public. C'est l'affaire du papier commercial appuyé sur des actifs.

Je serais de mauvaise foi de me servir de ce cas pour remettre en cause quoi que ce soit. La crise est universelle, et la Caisse, par l'accord de Montréal, a joué un rôle central pour limiter la casse. Il n'y a pas eu d'intervention du gouvernement, sauf celles qui lui ont été demandées par la Caisse et dont elle se félicite aujourd'hui (il est interdit de sourire).

Tout cela ne mène nulle part. La Caisse, de par sa taille, joue un rôle mondial. Elle joue aussi un rôle important au Canada et essentiel au Québec. Ici, de par sa taille même, elle est impliquée dans le fonctionnement de la société. Ne rien décider, c'est déjà une sorte de décision. Par exemple, avoir des actions dans une soixantaine de banques (dernier relevé, 31 décembre 2006) à travers le monde, un demi-milliard dans la Banque TD, presque un milliard dans le groupe Power et pas un sou dans les actions de la Banque Nationale, cela est — veut, veut pas — un signal, un feu vert.

En effet, des six grandes banques canadiennes, la Banque Nationale est la seule dont une société puisse prendre le contrôle jusqu'à hauteur de 65 % (dans le cas des autres, un actionnaire ne peut posséder plus de 20 %), à la condition que le reste du capital soit dispersé dans le public. Sans investir «massivement» dans la Banque Nationale, comme on me le fait dire, un placement de l'ordre de ce qu'elle fait déjà ailleurs ne serait pas sans utilité. Après tout, la Banque Nationale est la plus grande banque des PME au Québec.

Espérons que lorsque la liste des placements au 31 décembre 2007 sera publiée, on constatera que l'opération est commencée.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux-Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gagneau (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Michel Belair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Emilie Parent Bouchard, Etienne Plamondon-Émond (communis à la rédaction); à l'information politique : Hélène Buzzetti (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciel (Québec), Monique Bherer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebail, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernatits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Ladeur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

RÉVOLUTION

SUITE DE LA PAGE 1

Les transformations proposées en matière de gouvernance, tant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) qu'à la Régie des marchés agricoles et à la Financière agricole, entraîneraient nécessairement des changements importants dans la dynamique interne du système. La commission demandée au ministère de faire preuve de plus de leadership et d'être moins à la remorque des groupes de pression. Elle propose que la Régie des marchés agricoles, qu'on a souvent accusée de pencher du côté des producteurs, ait deux représentants choisis à partir d'une liste présentée par les producteurs, deux autres suggérés par les transformateurs et les distributeurs, deux autres reconnus pour leur compétence professionnelle mais n'exerçant pas de fonction au sein d'une organisation du secteur et deux régisseurs, dont le président-directeur général choisi par le gouvernement. Quant à la Financière agricole, qui a eu jusqu'à maintenant comme président du conseil le président de l'UPA, il lui faudrait désormais des administrateurs indépendants, conformément à la règle qui s'applique à toutes les sociétés d'Etat.

Jean Pronovost, président de la commission, s'est abstenu de porter un jugement sur le travail de l'UPA, précisant plutôt qu'il faisait un constat, résumé en termes très clairs dans le rapport: «La question du monopole de l'UPA, bien qu'elle puisse sembler au premier abord étrangère au débat sur l'agriculture, est au contraire au centre de la tempête.» Le point de vue de la commission est le suivant: «Dans une société démocratique, on peut difficilement justifier le maintien d'un régime qui oblige un groupe de personnes à adhérer à une structure unique d'association, régime qui au demeurant ne prévoit aucun dispositif pour vérifier la volonté des personnes d'y adhérer ou d'y maintenir leur participation.»

OBAMA

SUITE DE LA PAGE 1

fermés au moment de mettre sous presse cette première édition. Dans les deux cas, on anticipait toutefois des victoires faciles pour Barack Obama.

Le test des primaires du Potomac (du nom de la rivière qui court le long du Maryland, de la Virginie et de la capitale nationale) avait surtout valeur de symbole pour le clan Obama. Au total, 168 délégués étaient en jeu chez les démocrates. Il y en aura plus dans la seule primaire du Texas le 4 mars. Mais trois nouvelles victoires, jumelées aux cinq de la fin de semaine dernière, confirmeraient la formidable ascension du jeune politicien et un possible statut de leader d'une course extrêmement serrée.

Après avoir facilement remporté la mise cette fin de semaine dans le Nebraska, l'Etat de Washington, la Louisiane, le Maine et les îles Vierges, M. Obama voulait donc profiter des primaires d'hier pour porter un autre coup au flanc du camp Clinton, en difficulté depuis les résultats mitigés du Super Tuesday.

Il faut dire que ces primaires étaient toutes désignées pour Barack Obama, notamment parce que le vote noir y est très important. A Washington, un bastion démocrate, près de 55 % de la population est noire.

Réaliste, la sénatrice Clinton avait multiplié ces derniers jours les messages indiquant qu'elle ne s'attendait pas à un miracle. Mme Clinton, qui a changé dimanche de directrice de campagne, garde néanmoins espoir pour la suite de la course. «Quand je regarde les États qui sont à venir (dans les primaires), je suis très confiante, a-t-elle déclaré aux journalistes hier. C'est une bataille qui continue et je m'y sens très à l'aise.»

«Je regarde vraiment vers l'Ohio et le Texas parce que nous savons qu'il s'agit d'États qui représentent l'électorat moyen du pays, a-t-elle fait remarquer. Ils représentent le genre d'électeurs qui devront être convaincus et gagnés à notre cause lors de l'élection [présidentielle].»

Délégués disputés

Avant le vote d'hier, toutes les estimations quant au nombre de délégués acquis à chacun des camps montraient une lutte serrée au possible. Certains donnent Hillary Clinton en avance: l'Associated Press lui accordait 1147 délégués, contre 1124 pour Barack Obama. De même, le réseau CNN donnait 1157 délégués à Mme Clinton contre 1145 pour M. Obama. Le futur candidat présidentiel devra obtenir l'appui d'au moins 2025 délégués lors de la convention démocrate.

Le site RealClearPolitics donnait pour sa part l'avantage à M. Obama: 1144 délégués contre 1138. L'Agence France-Presse calculait 1143 délégués pro-Obama et 1138 pro-Clinton, alors que la chaîne MSNBC créditait Barack Obama de 943 délégués, contre 895 pour sa rivale. L'écart important entre les chiffres de MSNBC et les autres s'explique parce que la chaîne ne compte pas les intentions des super-délégués.

Les 796 super-délégués qui pourront voter lors de la convention du mois d'août sont en effet libres de leur vote, au contraire des délégués qui doivent respecter le choix des électeurs et la répartition des voix. Dans une course aussi serrée, ces super-délégués, des caciques du Parti démocrate (anciens présidents, gouverneurs élus etc.), pourraient avoir un poids déterminant dans la balance. Actuellement, 139 d'entre eux ont indiqué qu'ils favoriseraient Barack Obama, alors que 213 autres entendent voter pour Hillary Clinton.

Les candidats tenteront de grappiller d'autres précieux délégués lors des prochains votes: le 19 février pour le Wisconsin et Hawaï, et surtout le 4 mars en Ohio (141 délégués), au Rhode Island (21), au Texas (193) et au Vermont (15).

Républicains

Du côté républicain, John McCain est quasiment assuré de remporter la nomination de son parti malgré les réserves de plusieurs conservateurs. Les éléments les plus à droite du Parti républicain lui reprochent ses positions sur l'immigration et celles en faveur de la recherche sur les cellules-souches.

Avant hier, McCain avait l'appui de 724 délégués, contre 234 pour Mike Huckabee.

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse,
Associated Press et CNN

L'UPA en désaccord

Le président de l'UPA, Christian Lacasse, a rapidement exprimé son désaccord sur cet aspect du rapport. L'application d'une telle mesure entraînerait, selon lui, «un effritement» du syndicalisme agricole. M. Lacasse fait valoir que la commission est allée bien au-delà de son mandat. «C'est un non-sens d'envisager le futur en remettant en question le principal outil qu'ils se sont donné, historiquement, pour mieux faire face à ce même avenir», a-t-il déclaré, n'oubliant pas de rappeler que des membres du gouvernement Charest avaient déjà mentionné que le statut de l'UPA ne faisait pas partie du mandat de la commission.

Hier cependant, Laurent Lessard, titulaire du MAPAQ, même pressé de questions par les journalistes, s'est bien gardé de prendre position, tant sur le vote des agriculteurs que sur l'ensemble du rapport. «C'est le conseil des ministres qui devra prendre des décisions», a dit M. Lessard, sans préciser d'échéance. Il a mentionné que le gouvernement accouchera d'une nouvelle politique agroalimentaire. «Il est maintenant temps que tous les acteurs interpellés par ce rapport s'engagent ensemble dans la voie du changement. Le rapport reconnaît l'importance de conserver les piliers du secteur tout en proposant des ouvertures pour faire les choses différemment», a-t-il ajouté.

Dans sa conclusion, la commission affirme que les réformes qu'elle propose sont indispensables au renouveau et à l'épanouissement de l'agriculture. Elle précise cependant qu'on ne peut pas tout entreprendre en même temps et que des phases de transition seront nécessaires. Elle propose d'ailleurs un plan de mise en œuvre de ses principales recommandations et se permet d'ajouter ceci: «L'État québécois devra assumer le leadership qui est spécifiquement le sien dans la conduite de ces réformes.»

Certaines recommandations sont spectaculaires, du moins pour les gens du monde agricole et agroalimentaire. La commission réitère cependant que la gestion de l'offre et la mise en marché collective sont

des outils indispensables pour les agriculteurs. Elle recommande que le gouvernement continue de leur verser les mêmes sommes annuelles qu'au cours des cinq dernières années, soit environ un milliard, toutes formes d'aide confondues. Elle propose que le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) soit rendu universel, c'est-à-dire admissible à tous les producteurs, y compris les plus petits dans les créneaux les plus originaux. Ces modifications à l'ASRA ont fait sursauter l'UPA. Le régime actuel incite les producteurs à se concentrer sur certaines productions; en le rendant universel, on ajouterait à la souplesse du système, on laisserait une meilleure place à l'expérimentation et cela serait aussi bénéfique pour l'environnement, fait valoir la commission, qui au demeurant soutient que «l'agriculture doit épouser inconditionnellement les principes du développement durable».

En plus d'avoir pour mission première de nourrir sagement les Québécois, l'agriculture doit être «multifonctionnelle» en contribuant à l'occupation dynamique du territoire et à la revitalisation des communautés rurales; elle doit être «plurielle», c'est-à-dire diversifiée dans ses modes de production, par le profit des agriculteurs, par la gamme des produits; elle doit être «entrepreneuriale», ce que sont la majorité des producteurs en dirigeant leur entreprise comme une PME; enfin, elle doit être «haute professionnelle», en tirant systématiquement profit des avancées de la recherche et de la technologie, maîtriser les meilleures techniques et les adapter à leur situation.

Une formation collégiale, un minimum pour les producteurs

La commission attache d'ailleurs une grande importance à la formation des agriculteurs. Elle demande notamment que l'Institut de technologie agricole de Saint-Hyacinthe ne soit plus une division du MAPAQ et devienne plutôt une société d'Etat, relevant du ministre mais indépendante (comme Hydro-Québec). Celle-ci

réviserait et mettrait à jour constamment, en collaboration avec les établissements d'enseignement, les programmes de formation initiale, professionnelle et technique du secteur agricole et agroalimentaire. La commission veut nettement hausser le niveau de compétence des producteurs en suggérant à la Financière agricole, après une période de transition de cinq ans, de donner accès à ses programmes d'aide financière aux producteurs qui auraient un diplôme d'études collégiales spécialisées en agriculture. Ce serait le niveau minimal de formation pour obtenir cette aide financière.

En ce qui concerne le secteur de la transformation agroalimentaire, la commission recommande que le gouvernement québécois plante une stratégie visant à accélérer, au cours des 10 prochaines années, les investissements, l'innovation, la diversification des activités et le développement en région des entreprises de transformation alimentaire. Diverses autres mesures sont proposées, dont celle de la relance des activités de la SGF comme partenaire financier.

Dans la transformation, le gouvernement devrait, selon les commissaires, rassembler les conditions nécessaires afin que la distribution alimentaire accroisse son effet de levier sur le développement et la diversification de la production et de la transformation. Parmi les moyens mis en avant, il y a celui d'une politique concertée d'approvisionnement des écoles, des centres de la petite enfance, des hôpitaux, etc. On pourrait aussi faire une surveillance (monitoring) des achats effectués par les Québécois.

Enfin, la commission se dit très favorable à un dispositif efficace de protection du territoire agricole. Elle souhaite que les MRC et les communautés métropolitaines, dans la foulée de la révision de leur schéma d'aménagement et de développement, se dotent d'un plan de développement de la zone agricole permanente et qu'elles soumettent à la Commission de protection du territoire agricole leur vision de l'utilisation de la zone verte.

Avec la collaboration de Robert Dutriscac
Le Devoir

COMPROMIS

mettre une nouvelle motion qui inclurait les amendements libéraux sur lesquels les deux partis se seront entendus. «Entre nous et le Parti libéral, il y a des points communs très importants et le gouvernement va chercher à élargir ce consensus», a-t-il dit. Le premier ministre n'a pas voulu dire si le vote sur la prolongation de la mission pourrait se tenir avant le vote de confiance sur le budget prévu en mars. Ce vote crucial pourrait renverser le gouvernement. «Nous avons encore du travail à faire pour arriver à un vrai consensus», a-t-il répondu. Le budget approche très vite, alors je ne voudrais pas spéculer.»

Par contre, le premier ministre souhaite que la motion qui sera approuvée par le Parlement n'impose pas à un nouveau pays qui viendrait donner un coup de main au Canada à Kandahar la responsabilité de prendre en charge tous les combats. «Il faut bien écrire pour que ce soit clair qu'on cherche un partenaire en Afghanistan. On ne veut pas imposer notre vue à un autre pays», dit-il.

Trois conditions à une prolongation

Si le gouvernement arrive avec une nouvelle motion qui unifie les deux positions, le texte devra contenir trois éléments identifiés comme «non-négociables» par les libéraux.

■ D'abord, que l'OTAN assure une rotation suffisante des troupes à Kandahar. Ces soldats devront être opérationnels au plus tard en février 2009, afin de permettre aux troupes canadiennes d'être déployées selon les priorités de la mission, qui sont la reconstruction et la formation.

■ Ensuite, que le gouvernement obtienne au plus tard en février 2009 des hélicoptères de transport et des véhicules aériens sans pilote afin de contribuer à la sécurité et à l'efficacité du contingent canadien.

■ Finalement, qu'Ottawa informe immédiatement l'OTAN que le Canada mettra fin à sa présence militaire à Kandahar le 1^{er} février 2011. Le redéploiement des troupes des Forces canadiennes à l'extérieur de Kandahar se terminerait donc le 1^{er} juillet 2011.

Les libéraux de Stéphane Dion estiment qu'il faut une date de sortie de Kandahar pour éviter «l'enlisse-

ment» et être clair envers l'OTAN. «L'objectif est que les Afghans se prennent en main et puissent défendre leur pays eux-mêmes. En 2011, on aura fait un bout de chemin avec eux et ce sera à d'autres de prendre la relève à Kandahar», a dit le chef libéral.

Les amendements des libéraux dévoilés hier insistent également sur la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Comme le révélait *Le Devoir* hier, les libéraux veulent créer un comité spécial sur l'Afghanistan composé de députés de tous les partis. Les ministres qui dirigent des portefeuilles en liens avec la mission afghane — Affaires étrangères, Défense, ACDI — devraient passer tous les mois devant ce comité spécial.

De plus, les libéraux veulent qu'un rapport sur les progrès et les échecs de la mission soit publié tous les trimestres par le gouvernement. Le texte libéral propose également de nommer un envoyé spécial qui serait chargé de s'assurer en tout temps que la diplomatie, le développement et la défense ont la même importance dans la mission.

La tension baisse d'un cran

Le rapprochement des positions libérale et conservatrice sur l'Afghanistan a fait baisser la tension aux Communautés d'un cran. Lors de la période de questions hier, les échanges étaient cordiaux. Pour le chef du NPD, Jack Layton, le rapprochement entre le PC et le PLC était écrit dans le ciel. «Le Parti libéral appuie cette guerre depuis longtemps. On discute simplement des détails. Et nous avons maintenant une prolongation de trois années et ce n'est pas quelque chose qu'on peut appuyer», a-t-il dit.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, souhaite que ce rapprochement entre les deux grands partis permette de régler la question afghane au plus vite. «Nous, on est clairs, ça doit se terminer en février 2009. [...] Mais il est souhaitable que le vote se fasse avant le budget pour avoir un mandat très clair face à l'OTAN. Sinon, l'OTAN pourrait être devant un pays qui n'a pas pris de décision parce qu'il est en campagne électorale.»

Le Devoir

CULTURE

le président Lula, il a reporté sa démission à une date indéterminée.

«J'ai appris à mieux gérer ma vie de ministre», confie le chanteur. Il travaille actuellement à l'enregistrement d'un album qui comptera une dizaine de pièces originales. Autoproduit, mais distribué par Warner, selon les méthodes traditionnelles et par l'entremise du Web. De manière expérimentale, l'artiste a libéré de droits quatre ou cinq de ses pièces, afin que d'autres se les approprient et les transforment. Au grand dam de Warner.

Vivant, le tropicalisme

Mais Gilberto Gil n'en est pas à une lutte près. Né dans la campagne bahianaise en 1942, il s'initie à l'accordéon dès l'âge de huit ans, fasciné par les chansonniers de rue. La découverte de Gilberto sera déterminante, tout comme la rencontre de Caetano Veloso, avec qui il est emprisonné à la fin des années 60. La dictature alors en place au Brésil trouve leur musique subversive. Exilé en Grande-Bretagne, il jouera avec Pink Floyd et Yes avant de revenir triompher chez lui avec l'album *Expresso 2222* et bien d'autres qui suivront, enregistrés avec Jorge Ben, les Wailers de Bob Marley ou Jimmy Cliff. Il en compte à ce jour près de 50. Quel regard porte-t-il sur cette œuvre immense?

«J'aime particulièrement mes albums "live", Gilberto Gil ao Vivo, Quanta ao Vivo, Eletracústico, dit-il simplement. Je me sens plus moi-même, plus vivant.»

A l'instar de l'un de ses fondateurs, le tropicalisme, courant (contre)culturel plus que seulement musical, demeure lui aussi bien vivant aujourd'hui, selon lui.

«Un des rôles du tropicalisme était d'annoncer une nouvelle ère de diversité et de grande complexité, explique le chanteur. Je crois qu'on vit aujourd'hui dans

ce monde que le tropicalisme annonçait. Ce qu'on appelle la musique pop prend des formes multiples, très mixtes, où se mélangent les airs locaux, plus traditionnels, aux éléments européens ou asiatiques. Tout cela est exploré, assimilé, "processé".»

Le tropicalisme ne s'enracine-t-il pas dans l'anthropologie culturelle du poète brésilien Oswald de Andrade, qui subvertissait le mythe du sauvage, en mangeant, en assimilant, en incorporant la culture du Blanc pour mieux y résister?

D'où l'appel de Gilberto Gil à l'ouverture et à la gratuité de l'espace numérique, «le plus possible», insiste l'artiste poète. «La nature même d'Internet — la rapidité de la circulation et les technologies qui se développent autour — va dans ce sens, cultivant un sentiment de liberté et de partage, de contribution collective.»

Mais Gilberto Gil croit aussi à la nécessité de réguler Internet. Et il est convaincu de la responsabilité de l'Etat dans ce dossier. Son action politique en témoigne. «Il faut trouver un modèle de gouvernance sur Internet, plaide-t-il. C'est un travail que le gouvernement, le secteur privé et la société civile doivent mener conjointement, de manière complémentaire.»

La mixité et l'esprit de résistance contre-culturelle sont donc inscrits dans l'ADN brésilien. Les Brésiliens n'ont-ils pas été les premiers à transformer le mais en éco-carburant, à militer pour l'accès aux médicaments génériques pour traiter le sida, faisant fi des brevets qui enrichissaient les multinationales pharmaceutiques sur le dos des pauvres? A cette liste, on peut désormais ajouter la résistance au harnachement trop sévère d'Internet et la défense d'une législation plus souple en matière de droit d'auteur. Et ce, par la voix d'un artiste, tout politicien qu'il soit.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0057

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390